



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE · LIBERTÉ · ÉGALITÉ · FRATERNITÉ

Département du Val-de-Marne

COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice..... 33
Présents..... 25
Représentés..... 7
Absente..... 1

Séance n° 5

DELIBERATION N° 2019DEL-FIN-91

Le 14 novembre 2019 à 19h00, les membres composant le Conseil municipal de Chevilly-Larue se sont réunis en mairie, sous la présidence de Madame Stéphanie Daumin, Maire, par suite d'une convocation en date du 6 novembre 2019.

Sont présents :

S. Daumin, N. Lamraoui Boudon, A. Deluchat, H. Rigaud, L. Taupin, P. Blas, E. Lazon, B. Lorand Pierre, D. Lo Faro, C. Régina, N. Tchenquela, R. Boivin, R. Roux, M. Desmet, J. Ramiasa, H. Issahnane, S. Nasser, V. Phalippou, C. Barbarian, M. Beneteau de Laprairie, P. Komorowski, I. Aboudou-Bagassi, A. Dapra, M. Pierre, Y.Ladjici

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121.17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

J.P. Homasson représenté par S. Nasser
A. Afantchawo représentée par P. Blas
G. Suazo représenté par B. Lorand Pierre
K. Salim-Ouzit représentée par R. Roux
F. Sans représenté par A. Deluchat
L. Ponotchevny représentée par M. Pierre
B. Zehia représentée par Y.Ladjici

Absente n'ayant pas donné procuration :

B. Durègne

La Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Patrick Blas est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET :

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2312-1, L.3312-1, L.4312-1 et L.5211-36 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite Loi NOTRe, et notamment ses articles 106 et 107 ;

Vu le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 portant sur le contenu, les modalités de publication et de transmission du rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires ;

Considérant l'obligation pour les villes de présenter devant leur assemblée délibérante et ce dans le délai de deux mois précédant le vote du budget primitif un « Rapport d'Orientations Budgétaires » (ROB) ;

Ayant entendu son rapporteur, Mme la Maire ;

Après en avoir délibéré ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,
A l'unanimité ;

Article 1^{er} : Prend acte de la présentation des orientations générales du budget primitif pour l'exercice 2020.

Article 2 : Prend acte de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits.

Madame la Maire,

Certifié exécutoire compte tenu
de sa réception en Préfecture
par télétransmission le 19.11.2019
et sa publication le 23.11.2019.....





DIRECTION GENERALE DES SERVICES

Fax : 01 49 78 01 36

Réf : Direction des finances / DGS

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2019

RAPPORT DE PRÉSENTATION

OBJET : Rapport d'orientations budgétaires 2020

Préalablement au vote du budget primitif, le débat d'orientations budgétaires (DOB) permet de discuter des orientations budgétaires de la collectivité et d'informer sur sa situation.

Etape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités, ce débat participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité.

Le maire présente au conseil municipal, dans un délai de 2 mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires (évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre la commune, la Métropole du Grand Paris et le territoire Grand Orly Seine Bièvre ; les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette seront également abordés. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte également une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La construction du budget primitif est un travail collégial qui réunit l'ensemble des contributeurs que sont les élus, les personnels communaux et les représentants des associations. Le prisme de construction du budget communal est orienté autour des 5 grandes politiques publiques locales.

I. TRAJECTOIRE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS DES FINANCES PUBLIQUES	4
A/ SOLDE GENERAL DU BUDGET DE L'ETAT	4
B/ LA PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES	6
II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE	7
A/ LA PERCEPTION ET L'EVOLUTION DES FONDAMENTAUX.....	7
B/ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE ECONOMIQUE DU PLF 2020	8
III. LES COLLECTIVITES LOCALES	9
A/ EVOLUTION DES FINANCES LOCALES	9
B/ LE PLF 2020 A DESTINATION DES COLLECTIVITES : PRINCIPALES DISPOSITIONS	9
IV. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE	13
A/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERCOMMUNAL	13
LA REDUCTION DES DOTATIONS DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE	13
LES RELATIONS FINANCIERES AU SEIN DU « BLOC INTERCOMMUNAL » : MGP/EPT	14
B/ RETROSPECTIVE 2018 – 2019	15
C/ PROSPECTIVE 2020-2025.....	16
LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES	16
LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT	17
LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE.....	17
DES DEPENSES DE PERSONNELS MAITRISEES, DUES A LA STABILITE DES EFFECTIFS	18
LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL.....	19
L'EVOLUTION PREVISIONNELLE POUR 2020	20
V. ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES	21
A/ LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE	21
LA PETITE ENFANCE	21
L'ENFANCE & LES ACCUEILS DE LOISIRS	22
L'ENSEIGNEMENT	23
LA RESTAURATION SCOLAIRE.....	24
LA JEUNESSE	24
LES SPORTS.....	25
B/ LES SOLIDARITES	26

C/ L'AMENAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES.....	28
L'AMELIORATION CONTINUE DU CADRE DE VIE	28
LES DYNAMIQUES COMMERCIALES ET ECONOMIQUES.....	28
L'ENGAGEMENT MUNICIPAL DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	29
LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA SECURITE	30
D / LA VIE LOCALE : EVENEMENTS, VIE DES QUARTIERS, RELATIONS INTERNATIONALES	31
LE FOISONNEMENT ASSOCIATIF.....	31
LA DEMOCRATIE LOCALE & PARTICIPATION CITOYENNE	31
AGIR ICI ET LA-BAS GRACE A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE.....	32
E / LA CULTURE ET LE PATRIMOINE	32

I. TRAJECTOIRE ET PRINCIPAUX OBJECTIFS DES FINANCES PUBLIQUES

Le projet de loi de finances 2020 fait état d'un déficit public de 2,2% du PIB par rapport à 2019, après 3,1% sur cette dernière année. Or, le déficit de l'an passé avait été artificiellement gonflé par les effets temporaires de la transformation du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) en baisses pérennes de charges pour les entreprises. Son ampleur est de 0,8% selon le gouvernement. Corrigé de cet ajustement, le déficit réel serait proche ainsi de 2,2% du PIB en 2019, gageant d'une certaine stabilité pour les finances publiques en France.

L'évolution du seul déficit budgétaire de l'Etat (déduction faite des autres collectivités et organisations publiques) instruit davantage ; de près de 68Md€ en 2017, il devrait s'établir à 93,1Md€ l'an prochain après avoir frôlé la barre des 100Md€ en 2019.

A/ SOLDE GENERAL DU BUDGET DE L'ETAT ¹

En milliards d'euros, comptabilité budgétaire	Exécution 2017	Exécution 2018	LFI 2019	Révisé 2019	PLF2020
Dépenses nettes (*)	382,8	386,2	394,7	391,2	399,2
dont dépenses du budget général	322,6	325,2	332,7	329,3	337,0
dont prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales	43,8	40,3	40,6	40,7	40,9
dont prélèvement sur recettes au profit de l'union européenne	16,4	20,6	21,4	21,2	21,3
Recettes nettes	309,5	309,3	286,0	292,7	306,1
dont impôt sur le revenu	73,0	73,0	70,4	72,6	75,5
dont impôt sur les sociétés	35,7	27,4	31,4	31,8	48,2
dont taxe sur la valeur ajoutée (**)	1 524,0	156,7	129,2	129,2	126,1
dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques	11,1	13,7	13,2	13,1	14,5
dont autres recettes fiscales	23,4	24,6	29,2	32,5	27,5
dont autres recettes non fiscales	13,8	13,9	12,5	14,5	14,4
Solde des budgets annexes	0,1	0,1	0,0	0,1	0,0
Solde des comptes spéciaux	5,5	0,8	1,0	2,2	0,0
Solde général	-67,7	-76,0	-107,7	-96,3	-93,1

(*) : Par convention, les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales et de l'Union européenne sont inclus sur la ligne "Dépenses"

(**) : Depuis 2018, les régions bénéficient de l'affectation d'une fraction de TVA.

En 2019, le financement de la transformation du CICE en allègement pérenne de cotisations sociales s'est effectué par l'affectation d'une fraction supplémentaire de TVA à la sécurité sociale

¹ Source : www.performance-publique.budget.gouv.fr

Le solde budgétaire initial prévu au Projet de Loi de Finances (PLF) 2019 prévoyait en effet un solde négatif de 107,7Md€ ; la hausse de l'impôt sur le revenu (effet du prélèvement à la source) a permis d'améliorer le rendement de 2Md€, la hausse des autres recettes fiscales nettes hors impôt sur le revenu (et notamment l'impôt sur la fortune (IFI) qui rapporte deux fois plus que prévu et la *flat tax* sur les revenus du capital) et de recettes non fiscales ont procuré un complément de recettes de 4,4Md€ ; la baisse de la charge financière a participé à hauteur de 1,6Md€ à l'amélioration du solde ainsi révisé pour 2019 à -96,3Md€, pour ne citer que les améliorations majeures : ce qui traduit une forte imprécision dans le travail prospectif de la trajectoire suivi par ce solde budgétaire.

Les dépenses, quant à elles, sont loin d'être stabilisées : elles vont augmenter de plus de 2% à 399,2Md€ ; mesurées en volume (i.e. corrigées de la hausse des prix), les dépenses publiques progresseront de +0,7% en 2020, comme cette année ; l'Etat peut ainsi profiter de la baisse des taux d'intérêt – il émet des obligations à taux négatif jusqu'à la maturité de 15 ans. Le service de la dette se réduira mécaniquement de près de 3 Md€, malgré une augmentation de la dette à 98,7% du PIB en 2020.

Si le poids des dépenses publiques recule légèrement dans les richesses créées (53,4% en 2020 vs 53,8% en 2019, 54,4% en 2018, 55% en 2017), c'est donc essentiellement du fait d'une croissance économique qui résiste. En effet, le PIB en valeur progresse davantage (+2,5%) que les dépenses.

Moins de suppressions nettes de postes sont prévues pour 2020 (47 versus 4 164 postes nets supprimés en 2019) ; l'Etat prévoit par ailleurs des baisses d'impôts, décidées après le mouvement des gilets jaunes, afin de soutenir l'investissement des entreprises, la consommation des ménages et, *in fine*, l'activité économique et l'emploi. Les ménages vont bénéficier d'une baisse de leur facture fiscale de 9,3Md€ (- 5Md€ d'impôt sur le revenu et la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des ménages).

L'année 2020 marque bel et bien l'exonération de la taxe d'habitation pour 80% de ménages déjà concernés depuis 2018. Elle ne concerne pas les résidences secondaires ni les locaux vacants. Le PLF précise par ailleurs que pour les 20% de ménages restants, l'allègement sera de 30% en 2021, puis de 65% en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

Cette mesure inédite crée un manque à gagner important pour les communes qui devrait être compensé par le basculement de la taxe foncière départementale ; le gouvernement annonce dans le PLF engager des travaux pour la révision des valeurs locatives sur lesquelles est assis le calcul de la taxe foncière - qui datent de 1970 - pour une mise en œuvre à compter de... 2026.

Les entreprises vont profiter d'un « coup de pouce » plus modeste de 1Md€, qui doit être recherché dans la poursuite de la baisse du taux d'impôt sur les sociétés à 25% en 2022 pour 2,5Md€ et minoré par : le renforcement de la fiscalité énergétique (1,3Md€), la hausse des taux Agirc-Arrco (0,7Md€), la réforme de la taxation des plus-values brutes à long terme (0,4Md€) ou la suppression de la niche sur le gazole non routier (0,2Md€).

Le Haut Conseil des Finances Publiques (HCFP) juge « *plausibles* » les objectifs de croissance et de déficit pour 2020. L'avis publié fait état de plusieurs *satisfecit* en matière de prévision de croissance, jugée « *atteignable* » pour 2019 (+1,4%) et « *plausible* » pour 2020 (+1,3%). Seul bémol, cet objectif « *ne prend pas en compte l'éventualité d'un Brexit sans accord et ses conséquences sur la croissance française* ». La prévision de déficit nominal pour 2019 et 2020 (-3,1% du PIB et -2,2%) est également jugée « *plausible* », de même que l'évolution attendue de la dépense publique pour ces deux années.

Le HCFP estime de surcroît que le gouvernement n'est pas à l'abri de bonnes nouvelles supplémentaires pour le coût de sa dette : « *si les taux d'intérêt restaient inchangés à leur valeur au 1^{er} septembre 2019, l'économie supplémentaire en dépense serait de l'ordre de 1 milliard d'euros en 2020* ».

Le HCFP est en revanche beaucoup plus critique sur le déficit structurel (hors éléments conjoncturels) ; celui-ci, qui devrait s'établir en 2019 comme en 2020 à -2,2% du PIB, est à peine différent de celui de 2018 (-2,3%), ce qui revient à une stagnation durant ces trois dernières années, en contradiction tant avec les règles européennes (un

ajustement d'au moins 0,5 point de PIB par an), qu'avec les engagements pris par le gouvernement en début de quinquennat.

Fin 2017, l'exécutif avait fait voter une loi de programmation des finances publiques (LPFP) qui traçait un chemin d'ici 2022. Avec la crise des « gilets jaunes », il s'en est écarté (écart moyen de -0,2 point entre 2018 et 2019), juste en dessous du seuil des 0,25 point défini dans la loi organique votée en 2021. Un écart qui pourrait obliger le gouvernement à prendre des mesures de correction pour retrouver la trajectoire initiale. Au final, le HCPF indique que le manque de cohérence observé de la politique du gouvernement « *affaiblit la portée de l'exercice de programmation pluriannuelle en matière de finances publiques* ».

B/ LA PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES ²

En milliards d'euros, comptabilité nationale	Exécution 2017	Exécution 2018	Révisé 2019	Prévision 2020
Solde des administrations publiques (en % du PIB)	-2,8	-2,5	-3,1	-2,2
Pour mémoire : effet de la transformation du CICE en allègements pérennes de cotisations sociales			-0,8	
Solde structurel des administrations publiques (en % du PIB potentiel)	-2,4	-2,3	-2,2	-2,2
Ajustement structurel	0,2	0,1	0,1	0,0
Dettes publiques (en % du PIB)	98,4	98,4	98,8	98,7
Taux de prélèvements obligatoires nets des crédits d'impôt (en % de PIB)	45,2	45,0	44,7	44,3
Dépenses publiques hors crédits d'impôt (en % de PIB)	55,0	54,4	53,8	53,4
Taux de croissance des dépenses publiques (en volume)	1,4	-0,3	0,7	0,7

Derrière les grandes mesures, le PLF 2020 cache quelques points et mesures inattendus qui n'avaient pas été mis en lumière lors de sa présentation :

- la France a été condamnée en 2018 par la Cour européenne (CJUE) dans son litige relatif au précompte (coût pour l'Etat : 1,9Md€) ;
- l'administration centrale veut mettre fin à la possibilité d'étaler sur 4 ans l'imposition des indemnités de départ à la retraite, au prétexte qu'il n'est pas adapté au prélèvement à la source et qu'il met à mal l'objectif de limitation de la progressivité de l'impôt ;
- le PLF prévoit de limiter dans le temps le crédit d'impôt « famille », évalué à 103M€ correspondant à un avantage fiscal accordé aux entreprises qui financent des places en crèche, ou encore le crédit d'impôt innovation (166M€) ;
- l'Etat prévoit 10Md€ de cessions alors que l'usage veut que le budget de l'Etat fixe le montant des cessions à 5Md€ : le budget des privatisations pour 2020 est donc bien plus substantiel qu'à l'accoutumée.

² Source : www.performance-publique.budget.gouv.fr

II. ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

A/ LA PERCEPTION ET L'EVOLUTION DES FONDAMENTAUX

Après une année 2017 particulièrement dynamique (+2,4%), la croissance a fortement ralenti en 2018 (+1,7%), tout en conservant un rythme solide et proche de son potentiel, nettement supérieur à celui observé entre 2012 et 2016 (en moyenne de +0,8% par an sur cette période).

Guerre commerciale, perspective d'un Brexit sans accord, ralentissement chinois et récession allemande en vue sont autant de facteurs exogènes susceptibles de contrarier la croissance française qui semble pourtant résister (+1,4% en 2019), alors que l'économie mondiale est en train de freiner. Le gouverneur de la Banque Centrale Européenne a par ailleurs indiqué que l'économie de la zone Euro « *ne montrait aucun signe probant d'une rebond de la croissance dans un avenir proche* ».

Ce sont, sans surprise, les secteurs dont l'activité repose sur la demande intérieure qui se portent le mieux. Ainsi, le climat des affaires (un indicateur synthétique utilisé par l'INSEE qui résume la tonalité des enquêtes européennes de conjoncture) a bondi de 4 points dans le commerce de détail et revient à son niveau de juin dernier ; il s'améliore également dans le bâtiment et les services.

Le gouvernement table sur 250 000 créations d'emploi cette année, soit autant qu'en 2018 et sur 180 000 créations de postes en 2020.

Le secteur industriel résiste lui aussi au marasme (le climat des affaires a reculé d'un point dans l'industrie en septembre mais reste au dessus de sa moyenne de long terme), la question de la probable récession de l'Allemagne pourrait néanmoins finir par être contagieuse pour la France puisque 15% des exportations nationales prennent la direction de l'Allemagne. En 2019, après un commerce extérieur qui résiste et un investissement qui reste dynamique, le troisième moteur qu'est la consommation intérieure devrait pouvoir accélérer en 2020, compte-tenu d'un pouvoir d'achat en hausse (estimée à +2%).

Les prévisionnistes (Banque de France, OCDE) prévoient respectivement +1,3% en 2019 et 2020, et +1,3% en 2019 et +1,2% en 2020, la Commission européenne et le FMI tablent eux sur +1,3% en 2019 et +1,4% en 2020.

Bien que la politique monétaire montre ses limites dans l'exercice de la relance économique (sans relance budgétaire par ailleurs), la BCE à l'occasion de son dernier conseil des gouverneurs a essayé de livrer « un paquet bien calibré », soit une énième déclinaison de sa politique non conventionnelle; parmi les mesures mises en œuvre dès le 1^{er} novembre 2019 figurent une nouvelle baisse du taux de dépôt à -0,5%, un système de « rabais » qui va permettre aux banques de la zone euro de minorer de 2,7Md€ le coût qu'elles supportent aujourd'hui (7Md€) dû aux dépôts qu'elles ont à la BCE, de nouveaux prêts consentis aux banques commerciales et enfin une relance du programme d'achats de titres à hauteur de 20Md€ mensuels - alors que le dernier programme d'achats de titres s'est arrêté en décembre dernier.

L'ensemble de ces mesures devrait contribuer à remettre de l'argent en circulation sur les marchés. Paradoxalement, la BCE est loin d'être convaincue du bien-fondé de son action puisque dans le même temps, elle revoit à la baisse ses prévisions d'inflation en 2019 et 2020 (pour respectivement 1,1% et 1% en zone euro). Néanmoins, ces politiques monétaires très accommodantes, qui consistent « à déverser » sur les marchés des liquidités en grande quantité, comportent des risques majeurs.

La grande crise financière de 2008, due à un phénomène de surendettement du secteur privé, a été à l'origine d'un risque déflationniste important ; la réaction des autorités monétaires a été la bonne avec les politiques non conventionnelles, des taux courts et longs proches de 0, voire négatifs. Mais depuis, les acteurs économiques sont, de ce fait, incités à s'endetter davantage au lieu de se désendetter, ce qui rend de plus en plus difficile la remontée des taux ... au risque « d'étouffer » les agents économiques.

Cela incite notamment les épargnants à prendre de plus en plus de risques pour trouver du rendement. Le taux d'endettement mondial a augmenté dans de fortes proportions : il s'élevait à 190% du PIB mondial en 2001 et à 200% en 2008, avant de passer à 230% en 2018. Nombre d'épargnants et d'investisseurs institutionnels prennent des risques afin de ne pas offrir de taux négatifs aux épargnants.

L'éclatement d'une telle bulle pourrait venir du ralentissement fort de la croissance (ralentissement du cycle d'investissement, crises géopolitiques, ...), ce qui entrainerait une baisse des recettes publiques ou privées, rendant plus difficile le remboursement de la dette et compromettant alors la valeur des placements. Les banques étant aujourd'hui mieux capitalisées qu'avant, la crise financière pourrait venir du « *shadow banking* », cette part de la finance qui ne passe pas par les banques et qui ne cesse d'augmenter.

B/ LES PRINCIPAUX ELEMENTS DE CADRAGE ECONOMIQUE DU PLF 2020

	Exécution 2017	Exécution 2018	LFI 2019	LFI 2020
Taux de variation en volume				
Environnement international				
Taux de croissance du PIB aux Etats-Unis (en %)	2,4	2,9	2,4	1,5
Taux de croissance du PIB dans la zone euro (en %)	2,6	1,9	1,2	1,2
Prix à la consommation dans la zone euro (en %)	1,5	1,8	1,3	1,4
Prix du baril de Brent (en \$)	55	71	63	59
Taux de change euro/dollar	1,13	1,18	1,12	1,12
Economie française				
PIB total (valeur en Md€)	2 295,10	2 353,10	2 416,90	2 479,40
Variation en volume (en %)	2,3	1,7	1,4	1,3
Variation en valeur (en %)	2,7	2,5	2,7	2,6
Pouvoir d'achat du revenu disponible (en %)	1,4	1,2	2,0	1,2
Dépenses de consommation des ménages (en %)	1,6	0,9	1,2	1,5
Investissement des entreprises, hors construction (en %)	5,2	4,0	3,5	3,1
Exportations (en %)	4,0	3,5	2,3	2,5
Importations (en %)	4,1	1,2	2,2	2,5
Prix à la consommation (hors tabac en %)	1,0	1,6	1,0	1,0
Balance commerciale (biens, données douanières) en Md€	-58,0	-59,0	-56,0	-56,0
Capacité de financement des administrations publiques	-2,8	-2,5	-3,1	-2,2
(en % du PIB)				

III. LES COLLECTIVITES LOCALES

A/ EVOLUTION DES FINANCES LOCALES

En préambule, il est intéressant de noter que l'Observatoire de Finances de la Gestion locale (OFGL) vient de faire état dans son rapport annuel d'une modération des dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2018 des collectivités (+0,2% versus +2,0% en 2017). Parallèlement, les recettes de fonctionnement fléchissent (+1,1% versus +2,3% en 2017). Quant aux dépenses d'investissement, elles augmentent en 2018 (+5,2%), soit un petit peu moins qu'en 2017 (+6,2%). Les recettes d'investissement progressent quant à elles fortement (+10,5% versus +3,8% en 2017). L'encours de la dette se stabilise en 2018, une situation qui ne s'était pas produite depuis 2003.

La note de conjoncture de la Banque Postale souligne une situation financière *a priori* favorable pour les collectivités pour 2018 et pronostique pour 2019 la poursuite de la hausse de l'épargne brute des collectivités locales (39,4Md€, +8,5%), et ceci pour la cinquième année consécutive. Cette progression signerait alors un record historique en matière d'autofinancement. Les variables explicatives sont à rechercher du côté des recettes fiscales, qui sont en progression en raison du dynamisme des droits de mutation et de la CVAE, et des bases des taxes ménages, alors que les dotations sont quasi-stables. Les recettes de fonctionnement devraient s'établir autour de 227,3Md€ (+2,1%) et augmenter plus vite que les dépenses de même nature (187,9Md€, +0,9%), soit une évolution inférieure à l'objectif national fixé par la loi. L'investissement devrait augmenter significativement (+9,2% à 58,2Md€), boosté par la fin du mandat municipal et financé par l'épargne et une hausse de l'emprunt (+9,5%). L'encours de dette devrait progresser de nouveau et s'établir à 175,6Md€ fin 2019. A noter que cet encours de dette représenterait alors 7,4% de la dette publique au 31 décembre 2019 et 7,3% du PIB (en baisse depuis 2017).

Ce constat montre que les collectivités dans leur ensemble essaient de suivre une trajectoire plutôt vertueuse dans un contexte de raréfaction des dotations de l'Etat tout en investissant de façon régulière mais bien évidemment avec un recours à l'emprunt toujours soutenu. Ceci étant posé, ce n'est pas du côté des collectivités locales qu'il faut rechercher les causes de l'accroissement de la dette publique qui, elle, se rapproche « inéluctablement » de la barre symbolique des 100% du PIB.

B/ LE PLF 2020 A DESTINATION DES COLLECTIVITES ³ : PRINCIPALES DISPOSITIONS

Pour l'année 2020, les concours financiers aux collectivités locales s'élèvent à 49,1Md€ (vs 48,8Md€ en LFI 2019, +371M€). Ils comprennent :

- les prélèvements sur recettes (PSR) pour 40,9Md€ (vs 40,6Md€ en LFI 2019, soit +323M€) ;
- les dotations de la mission « relations avec les collectivités territoriales » pour 3,8Md€ (vs 3,9Md€ en LFI 2019, soit -79M€) ;
- et la part de TVA attribuée aux Régions pour 4,4Md€ (vs 4,3Md€ en LFI 2019, soit +128M€).

³ source : [www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/projets/pl2272/\(index\)/projets-loi](http://www2.assemblee-nationale.fr/documents/notice/15/projets/pl2272/(index)/projets-loi)

Parmi les points structurants figure l'effort total de l'Etat à destination de l'investissement local qui représente 1,8Md€ et se décline à hauteur de :

- 1Md€ pour la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
- de 0,57Md€ pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ;
- et 0,15Md€ au titre de la politique de la ville (DPV).

En complément, le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), autre facteur de soutien à l'investissement public local, gagne 351M€ pour culminer à 6Md€.

S'agissant enfin du montant de la minoration des variables d'ajustement, il ne représente que 120M€ dans ce PLF, l'un des plus faibles sur ces dernières années (159M€ en 2018 et 293M€ en 2017).

Autre élément majeur intégré pour 2020 : les contours de la réforme fiscale, avec la suppression de la taxe d'habitation et le gel de la revalorisation forfaitaire des bases de la taxe d'habitation pour les résidences principales, qui selon Bercy est une mesure « *...purement technique et destinée à geler les montants à dégrever dans un souci d'égalité de traitement* ».

La réforme envisagée décrit les modalités de mise en œuvre avec l'apparition d'un coefficient correcteur pour tenter de neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) aux communes. Les premières simulations font en effet état de 10 700 communes qui seraient perdantes (ie : pour lesquelles la TFPB ne compenserait pas la TH) tandis que 24 600 seraient surcompensées.

Art.26 du PLF (première lecture – Assemblée Nationale) - *Evaluation des prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales* - « Pour 2020, les prélèvements opérés sur les recettes de l'Etat au profit des collectivités territoriales sont évalués à 40 898 219 377€ ».

L'augmentation constatée de 323M€ par rapport à la LFI 2019 s'explique comme suit :

- le montant global de la Dotation globale de fonctionnement du bloc communal et des départements est stable par rapport à celui de 2019, à périmètre constant (26,8Md€) ;
- les compensations d'exonération de fiscalité locale progressent de 123M€ sous l'effet notamment de l'exonération de CFE pour les entreprises réalisant un très faible chiffre d'affaires ;
- le FCTVA progresse de 351M€ du fait de la poursuite de la reprise de l'investissement local amorcée en 2017, soutenue par le cycle électoral communal (il atteindra 6Md€ en 2020) ;
- la majoration de 10M€ de la dotation particulière « *élu local* » afin de mettre en œuvre les nouvelles dispositions à destination des communes rurales introduites par le projet de loi « Engagement et proximité »- portant le budget à 75M€ ;
- l'évolution d'un prélèvement sur recettes au profit des Régions d'un montant de 72M€ afin de couvrir le financement des charges des régions autres que celles liées à la compétence apprentissage suite à la suppression des ressources compensatrices de cette compétence ;
- l'évolution tendancielle de certains PSR pour un montant de -4M€ ;
- les dotations de compensation entrant dans le périmètre des variables d'ajustement sont minorées de 120M€ afin d'absorber la hausse tendancielle des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales (mécanisme étendu à la compensation de la réforme du versement transport).

⇒ **A retenir, le montant de la DGF 2020 prévu pour Chevilly-Larue, qui demeure nul : 0€ (contre 0€ en 2019).**

Art.78 du PLF (AN) - Répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Dans cet article, il est notamment prévu de majorer de 180M€ les dotations de péréquation des communes (90M€ pour la DSU et 90M€ pour la DSR) et de 10Md€ les dotations de péréquation des départements et renforcer ainsi l'effort de solidarité au sein des concours financiers de l'Etat. Cet article prévoit d'autre part, une réforme de la péréquation versée aux communes des départements d'outre-mer, une minoration de la DGF des départements de Mayotte et de la Réunion, des incitations financières pour les communes nouvelles, des ajustements du calcul de la dotation d'intercommunalité et une remise à plat du mécanisme de répartition de la DGF des communes au sein de l'EPCI différemment de la répartition de droit commun.

⇒ **A retenir, le montant de la DSU 2020 prévu pour Chevilly-Larue : 140 538€ (contre 125 869€ en 2019)**

Art.5 du PLF (AN) - Suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et réforme du financement des collectivités territoriales - Dans la lignée de la loi de finances 2018, cet article prévoit la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation (TH) sur la résidence principale.

Cette réforme, qui sera progressivement mise en œuvre entre 2020 et 2023 prévoit :

- la suppression totale et définitive de la TH sur la résidence principale ;
Les taux d'imposition de TH sont gelés au niveau de ceux appliqués en 2019, de même que les taux de taxes spéciales d'équipement (TSE) et de taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) additionnels à la TH. Il en est de même pour les valeurs locatives retenues pour l'établissement de la TH pour les locaux affectés à l'habitation principale qui ne sont pas revalorisées et les taux ou montants d'abattements sont gelés (en contradiction de la majoration appliquée au coefficient annuel prévu à l'ar.1518Bis du CGI). En 2021, le dégrèvement prévu à l'article 1414C du CGI par la loi de finances 2018 est transformé en exonération totale de TH sur la résidence principale et une nouvelle exonération de 30% est instaurée pour les 20% de ménages restants ; en 2022, ce taux est porté à 65% ; corrélativement, les exonérations catégorielles de TH prévues en matière des personnes âgées, veuves ou infirmes et de condition modeste devenues inutiles sont supprimées. A titre transitoire et jusqu'à sa suppression définitive à compter de 2023, le produit de la TH sur la résidence principale acquitté par les 20% de foyers restants est affecté au budget de l'Etat A partir de 2023, la TH sur la résidence principale est définitivement supprimée et la taxe renommée « taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale » (THRS) ne concerne plus que les locaux susvisés. Les autres dispositifs liés à taxe sur les locaux vacants sont maintenus.
- le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) ;
Ce transfert permet de compenser en grande partie pour les communes la suppression de la TH et de renforcer la spécialisation de la TFPB en supprimant un échelon de collectivité bénéficiaire. Toutes les communes seront compensées à l'euro près. Pour éviter un ressaut d'imposition pour les contribuables ou une perte de recettes pour les communes, une situation communale de référence est reconstituée qui servira de point de départ pour l'établissement de la nouvelle TFPB communale (les taux départementaux et communaux sont additionnés et une base commune intégrant les exonérations et abattements applicables au niveau départemental est élaborée). Le pouvoir d'exonération et d'abattement des communes en matière de TFP est suspendu uniquement pour 2021 pour des raisons techniques de gestion.
- l'adaptation des règles de lien et de plafonnement des taux des impositions directes locales ;
La THFP remplace la TH comme imposition pivot : ainsi, la CFE et la THRS ne pourront augmenter dans une proportion supérieure à l'augmentation du taux de TFPB ou si elle est moins élevée, à celle du taux moyen pondéré (TMP) des 2 taxes foncières. Corrélativement, le taux de CFE ou de THRS devra être diminué dans une proportion au moins égale, soit à la diminution du taux de TFPB, soit à celle du TMP des 2 taxes foncières, soit à la plus importante de ces 2 diminutions lorsque les 2 taux sont en baisse.
- l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts de compensation pour les communes liés au transfert de la part départementale de la TFPB ;
Pour garantir une compensation à l'euro près, un mécanisme ad hoc prenant la forme d'un coefficient correcteur neutralisant les sur ou sous-compensations, via le compte d'avances des collectivités des collectivités territoriales sera mis en place.

La différence entre la perte du produit de TH sur les résidences principales et le produit supplémentaire résultant du transfert de la part départementale de TFPB sera calculée sur la base de la situation constatée en 2020, les taux de TH pris en compte étant ceux appliqués en 2017.

Le coefficient correcteur s'appliquera chaque année aux recettes de TFPB de l'année de la commune et le complément ou la minoration en résultant évoluera dans le temps comme la base d'imposition à la TFPB. Un abondement de l'Etat permettra de compléter les communes sous-compensées à partir du compte d'avances des collectivités territoriales.

- la mise en œuvre de mesures de compensation pour les EPCI à fiscalité propre, les Départements et les Régions ;
Il est prévu pour ces collectivités de percevoir à compter de 2021 une fraction de TVA.
- l'adaptation des dispositifs de compensation des exonérations de fiscalité locale et la mise en œuvre à la charge des collectivités du produit supplémentaire de TH issu de la hausse des taux entre 2017 et 2020 et portant sur le dégrèvement prévu à l'article 1414C du CGI.

⇒ **Evaluation des recettes de substitution de la TH à Chevilly-Larue (simulation 2018) :**
Produit de la TH sur résidences principales et compensations des exonérations : 5 065 162€

dont 4 862 106€ (produit fiscal TH sur résidences principales

dont 203 056€ (compensation des exonérations TH)

Flux financier de substitution à la TH : 7 571 770€ (produit TFPB départementale)

Montant de la surcompensation : 2 506 609€

Art. 77 du PLF (AN) - Décalage de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) : le FCTVA est un prélèvement sur recettes (PSR) versé par l'Etat aux collectivités territoriales destiné à assurer une compensation de la charge de TVA qu'elles supportent sur leurs dépenses d'investissement. Il constitue le principal dispositif de soutien de l'Etat à l'investissement public local (5,5Md€ en 2018, 6Md€ en 2019).

Dans le cadre de cet article 77, il est prévu d'automatiser la gestion du FCTVA par le biais du recours à une base comptable désormais éligible en totalité, ce qui doit permettre une dématérialisation quasi-intégrale de la procédure d'instruction, de contrôle et de versement du fonds.

IV. SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

A/ LE CONTEXTE NATIONAL ET INTERCOMMUNAL

LA REDUCTION DES DOTATIONS DE L'ETAT ET SES CONSEQUENCES POUR LA COMMUNE DE CHEVILLY-LARUE

Il est ici rappelé le contexte général de réduction des dotations de l'Etat mises en œuvre à partir de 2014 et des coûts afférents supportés par la commune.

Sur les 37 années de décentralisation (1982-2019), la période 2014 – 2019 constitue une période de fort désengagement de l'Etat. La 4^{ème} loi de programmation 2014-2019 a été votée en décembre 2014, mettant en œuvre une réduction des concours de l'Etat de 12,5Md€ (appelé aussi contribution au redressement des finances publiques). Elle instaure également un objectif national d'évolution de la dépense locale (ODEDEL) non contraignante à l'époque.

La 5^{ème} loi de programmation 2018 – 2022 votée en décembre 2017 et promulguée en janvier 2018 se charge alors de mettre en place une norme de progression des dépenses de fonctionnement à 1,2% par an.

En supportant les contraintes exogènes majeures que sont la contribution au redressement des finances publiques (CRFP), la montée en régime de la péréquation horizontale et l'intégration de la commune dans la Métropole du Grand Paris, qui se sont traduites par des prélèvements successifs et par la confiscation d'une possible dynamique économique, les flux structurants entrants disponibles de la section de fonctionnement ont non seulement subi une baisse drastique de leur montant mais souffrent aussi d'un fort taux de rigidité, la ville ne disposant plus d'aucune marge de manœuvre sur près de la moitié de ces recettes.

Les effets combinés de la CRFP, de la péréquation horizontale et des compensations d'exonérations génèrent un manque à gagner chiffré entre 2013 et 2019 qui ressort à 3 614K€ et s'explique comme suit :

	2013	2019	Ecart 2019 - 2013
Dotation forfaitaire hors CPS	2 325 575	0	-2 325 575
CPS dans DGF 2013 puis AC 2019	5 994 235	5 228 218	-766 017
DSU	80 974	125 869	44 895
Compensation fiscale variable d'ajustement (DUSTP)	149 197		-149 197
Coût 2019 des exonérations fiscales de TH (au taux TH de 1991)			-203 256
Total des pertes de recettes 2013-2019			-3 399 150
Contribution au FSRIF	681 501	470 125	-211 376
Contribution au FPIC	961 016	1 387 424	426 408
Total des charges de péréquation 2013-2019			215 032
Pertes nettes de marge de manœuvre entre 2013-2019			-3 614 182

L'effort global et contraint de la commune ressort à 3 614k€.

Sur la période observée, la commune a majoritairement plus financé le redressement des finances publiques (- 3 400K€) qu'elle n'a contribué à la péréquation horizontale (+215K€). Dans sa composante « péréquation verticale », elle a néanmoins pu réduire sa contribution grâce à l'évolution positive de sa DSU (+45K€) qui progresse sous l'effet des critères de charges (population à revenu modeste).

LES RELATIONS FINANCIERES AU SEIN DU « BLOC INTERCOMMUNAL » : MGP/EPT

Pour rappel, la commune a intégré l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI) qu'est la Métropole du Grand Paris (MGP) concomitamment à l'Etablissement public de territoire (EPT) *Grand Orly seine Bièvre*, depuis le 1^{er} janvier 2016.

Dès lors, la commune a vu son produit fiscal gelé, pour la partie impôt sur l'activité économique (CVAE, CFE, TASCOT, IFR...), sous la forme d'une dotation (l'attribution de compensation - AC) dont le montant a été arrêté en 2015. Depuis, le montant de l'AC est figé et s'élèvera pour 2020 à environ 20 M€, dans l'attente d'éventuels transferts de compétences qui viendraient la minorer.

Concernant l'EPT *Grand Orly Seine Bièvre*, rappelons que le seul lien financier existant est le versement par Chevilly-Larue du Fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

Celui-ci correspond, d'une part ; à la contribution de la commune aux coûts de structure de l'EPT (directions, administration générale et autres charges transversales) ; et d'autre part, aux coûts effectifs des compétences transférées en 2017 après une période d'un an sous le régime conventionnel de gestion.

Pour mémoire, ces transferts obligatoires concernent l'intégralité du secteur de gestion des déchets, l'assainissement, le Plan d'urbanisme local et le développement économique.

Ni la voirie ni les équipements culturels et sportifs communaux n'ont fait l'objet de transferts, gage de prudence de la part de la municipalité dans un contexte institutionnel incertain. Aux termes de la loi NOTRe d'août 2015, la structure de l'EPT, qui perçoit la Cotisation foncière des entreprises (CFE) jusqu'en 2020, devrait en effet évoluer en « syndicat de communes » avec un niveau de ressources figé.

Or, la promesse sans cesse remise aux calendes d'un énième acte de réforme territoriale relative au Grand Paris pourrait changer la donne pour garantir à l'échelon du territoire une autonomie fiscale et financière pérenne ou, *a contrario*, confirmer la MGP dans son rôle d'EPCI hégémonique.

Aucun débat n'étant prévu à l'heure actuelle, il importe de rester vigilant sur l'évolution des diverses contributions financières communales à ces deux entités, dans une logique de transferts maîtrisée. Alors que nombre de communes de la MGP ont vu leurs ressources et leur capacité à exercer leurs missions de service public drastiquement contraintes, la municipalité chevillaise continue d'éviter les écueils potentiels liés à cette intégration forcée - et paradoxalement inachevée -, dans l'attente que les différents dispositifs intercommunaux soient lisibles et améliorent le quotidien des habitants sans équivoque.

B/ RETROSPECTIVE 2018 – 2019

L'exercice 2018 s'est inscrit dans le prolongement des exercices passés dans un environnement de croissance économique « molle » (+1,7% après une année 2017 particulièrement dynamique avec +2,3%) et une faible inflation ; la trajectoire financière de la commune voit ses différents soldes de gestion évoluer selon une tendance baissière durable.

Les comptes 2018 portent les stigmates des effets de la Contribution au redressement des finances publiques (CRFP : -3,3M€) et de la péréquation horizontale (+0,5M€) par rapport à 2013.

La faible dynamique des recettes réelles de fonctionnement (RRF) participe aussi de cette orientation défavorable, dictée par une grande rigidité inhérente à l'Attribution de Compensation Métropolitaine (20,1M€, soit 46% des RRF 2018) et le poids des exonérations et dégrèvements relatifs à la TH qui atténue la dynamique de l'impôt surtout quand celle-ci n'est portée que par la seule hausse des bases comme cela a été le cas en 2018 (pas de pression fiscale nouvelle en 2018).

En conséquence, l'excédent brut de fonctionnement (EBF) hors éléments exceptionnels s'établit à 4,3M€ en baisse de -0,3M€ par rapport à 2017 (-6,50%), cet écart représentant principalement la perte de DGF entre 2017 et 2018.

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) ont progressé de +0,47% à 40,6M€ (péréquation et reversement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères –TEOM- et redevance spéciale comprises) quand les RRF se sont contractées de -0,32% à 43,8M€, l'effet de ciseau qui en résulte expliquant la poursuite du tassement de l'épargne évoqué ci-dessus à l'occasion de la tendance baissière.

Dans ce contexte, l'encours de la dette s'est affiché à 27,9M€, stabilisant ainsi cette dernière par rapport à 2017 (27,8M€), les durées de vie résiduelle et moyenne de 14 ans et 7 mois et 6 ans et 11 mois, le coût moyen pondéré de 2,74% et un ratio de désendettement de 8,5 constituant les autres éléments caractéristique de cette dette au 31 décembre 2018.

Les dépenses d'équipement sont ressorties à 6,4M€, en ligne avec la moyenne du montant des 4 dernières années (6,7M€).

L'exercice 2019 s'inscrit dans un contexte macro-économique de ralentissement du commerce mondial, la France faisant état d'une croissance qui pourrait tendre vers +1,3% (prévision actuelle des organismes de conjoncture que la commune avait indiqué dans son rapport de présentation du bp2019) et se distingue de ses voisins européens, moins exposée aux marchés internationaux et plus dépendante de la consommation stimulée par les différentes mesures d'urgence économiques et sociales.

Dans ce contexte, 2019 devrait être un exercice de « stabilisation » des différents agrégats de gestion, et notamment de l'EBF attendu autour de 4M€.

Au plan des dépenses, les choix opérés à l'occasion de l'élaboration budgétaire se traduisent *in fine* comme suit : ces chiffres s'entendent estimations 2019 versus Compte administratif (CA) 2018 ; en recul pour les chapitre 011 et 014 pour respectivement -0,06% à 7M€ et -9,13% à 2,9M€, en moindre progression pour le chapitre 012 pour +0,8% à 23,8M€ et en progression pour le chapitre 65 pour +6,65% à 3,9M€, conséquence d'un relèvement de la prévision du FCCT pour 2019, plus soutenue pour le chapitre 67 pour +14,3% à 0,4M€ dû principalement au rehaussement de la redevance spéciale collectée à reverser. Des événements relatés à l'occasion du budget supplémentaire pourraient amputer jusqu'à 0,15M€ l'EBF susvisé.

Côté recettes, elles devraient se tasser de -0,32% à 43,7M€ mettant en avant la résilience décrite dans le paragraphe précédent pour 2018 dans un contexte de pression fiscale nulle (comme en 2018).

En toute logique, les dépenses d'équipement devraient s'inscrire en cette fin de mandat autour de 6,3M€ (reports inclus), portant le niveau d'investissement réalisé à 42M€ sur la durée du mandat 2014-2019.

La consommation maîtrisée de « cash » observée à ce stade de l'exercice et un fonds de roulement positif de 0,3M€ en début d'exercice devraient permettre de limiter cette année 2019 le recours à la dette à hauteur de 0,8M€ et de contenir l'encours de cette dernière autour de 26,3M€, soit son niveau de 2006 ; ce qui devrait se traduire par des charges financières attendues en nette baisse de -9,93% à 0,7M€, un taux moyen pondéré de 2,65%, des durées de vie résiduelle et moyenne de respectivement 13 ans et 11 mois et 6 ans et 7 mois et un ratio de désendettement d'environ 8,9 années.

Les conditions de marchés extrêmement favorables peuvent laisser penser que des renégociations pourraient être envisagées ; c'est tout à fait possible pour des emprunts à taux variable/révisable en renégociant la marge associée, à ceci près que les nouveaux contrats sont *floorés* alors qu'ils ne l'étaient pas précédemment, ce qui peut limiter l'intérêt d'une renégociation..

Quant aux emprunts à taux fixe, sortir de ces contrats obligerait la ville à payer des indemnités actuarielles qui si elles permettent de faire baisser facilement le taux moyen pondéré après renégociation, aurait pour effet immédiat de dégrader l'autofinancement courant. Le bilan financier d'une telle opération ne présente en théorie aucun avantage puisque la banque va demander à la collectivité à l'instant T de lui régler via une indemnité, le manque à gagner pour elle entre le taux contractuel et le nouveau taux bien plus bas ; la collectivité règle alors en une seule fois ces charges financières futures pour pouvoir ensuite afficher un taux d'intérêt plus faible.

En cette fin d'année 2019, la commune demeurera à l'affût de toute opportunité qui pourrait permettre d'éluider ces points de blocage.

C/ PROSPECTIVE 2020-2025

LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES ENVISAGEES

La trajectoire financière de la commune à l'entame de l'horizon 2020 permettrait de sécuriser une épargne de gestion (avant annuité de la dette) de 3M€ *a minima* afin de garantir le maintien d'un niveau d'investissement évalué entre 5 et 6M€ par an.

Face à une rigidité des recettes de fonctionnement qui ne fait que s'accroître, et privée de dotation globale de fonctionnement (DGF) depuis 2019, la commune doit en outre poursuivre la rationalisation de sa gestion.

Le cadrage 2020 devrait permettre de consolider une épargne de gestion d'un peu moins de 3,5M€ et 2021 devrait permettre de préserver la barre des 3M€.

Les comparaisons s'entendent toujours entre prévision 2020 (BP) et estimation 2019 (CA estimé).

S'agissant des évolutions de DRF (dépenses réelles de fonctionnement), elles ne devraient progresser que modestement (+0,58%) retraitées des montants à verser au titre de la péréquation et du reversement de la TEOM qui cessera en 2020. Si l'on retire ensuite la composante FCCT qui relève de l'EPT (cf. supra), la progression n'est plus que de +0,25%. Les variables explicatives de cette faible progression sont à rechercher notamment dans l'évolution des dépenses de personnel (chapitre 012) de + 0,63% par rapport à l'estimation 2019 ainsi que la baisse des charges financières, qui devraient s'inscrire en recul de près de 9%. Pour les années suivantes, ces mêmes DRF pourraient évoluer autour de +0,7% et jusqu'à +1,2%, toutes choses égales par ailleurs.

S'agissant des RRF (recettes réelles de fonctionnement), privée en l'état actuel du PLF d'une revalorisation (alors qu'une revalorisation d'au moins 1% était attendue) pour l'année 2020, et sans pression fiscale supplémentaire, la dynamique des RRF est attendue autour de 0,04%. 2021 ne devrait pas s'éloigner de cette tendance, les premiers chiffres faisant état d'un léger tassement (-0,09%). A partir de 2022, la tendance devrait être plus soutenue, entre +1,2% et +1,4% préservant l'épargne de gestion d'un possible effet de ciseau.

Le financement de l'investissement sur cette séquence pourrait être procuré par des recettes réelles d'investissement (1/ressources propres (FCTVA, taxe d'aménagement, amendes de police, subventions d'investissement reçues, cessions d'actifs...) avec une trajectoire tendancielle s'inscrivant entre 3,7M€ et 4M€, 2/emprunt), la consolidation des emprunts sur le période permettant de maintenir le ratio de désendettement sous la barre des 10 années, aidé en cela par une baisse du plan de remboursement en capital des emprunts entre 2020 et 2021 (-0,4M€) et un point bas historique (2006) du CRD évoqué supra, redonnant ainsi une marge de manœuvre budgétaire.

Par ailleurs, la réforme de la fiscalité locale (suppression de la TH et récupération du foncier bâti du département) devrait faire émerger dès 2021, une nouvelle définition du potentiel fiscal et du potentiel financier, critères qui pourraient avoir un impact sur un certain nombre de dispositifs (péréquation verticale et horizontale notamment).

LE PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Au prix des efforts de rationalisation mentionnés ci-avant et dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, la commune entend déployer un niveau d'investissement équivalent à l'année précédente pour 2020, permettant de garantir un haut niveau de service à la population chevillaise.

Cette année, outre les travaux usuels d'entretien du patrimoine communal (écoles et équipements sportifs et culturels), les opérations suivantes seront menées, et en particulier :

- l'achèvement du câblage numérique des écoles élémentaires (après l'école Pasteur, il s'agit de la 2^{ème} phase pour l'école Pierre et Marie Curie, et l'école Paul Bert A) ;
- la poursuite des travaux de mise en accessibilité des équipements pour les personnes à mobilité réduite, dans de l'Agenda d'accessibilité programmée 2016-2024 (Ad'AP), pour la cinquième année consécutive ;
- le renouvellement partiel de la flotte automobile, pour des véhicules propres et davantage respectueux de l'environnement, avec le remplacement prioritaire cette année des véhicules utilitaires les plus polluants ;
- les travaux d'amélioration fonctionnelle de l'école JG Collet, pour un bâtiment à haute performance énergétique, qui eux-mêmes nécessiteront la réalisation d'aménagements temporaires en vue de l'accueil des élèves sur le site du centre de loisirs Pablo Neruda durant l'année scolaire 2020-2021 ;
- l'aménagement des locaux de la police municipale, déjà à l'étude ;
- la poursuite du déploiement de la vidéo-protection ;
- de nouveaux aménagements liés à la revitalisation du cœur de ville ;
- une étude de programmation pluriannuelle portant sur l'aménagement des locaux du théâtre André Malraux,

LA STRUCTURE ET LA GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

Le stock de dette au 31 décembre 2019 devrait s'établir à 26,3M€ (après 27,9M€ au 31 décembre 2018), le compte de résultat de l'année qui se termine a permis de générer un niveau de *cash-flow* suffisant pour amortir la dette de 2,4M€ (différence entre un CRD de 27,9M€ (2018) et de 26,3M€ (2019) majorée des 0,8M€ d'emprunt nouveau encaissé en janvier 2019.

En matière de risque, la répartition selon la charte « Gissler » au 31 décembre 2019 est la suivante : 62,20% en 1A (59,74% en 2018), 6,66% en 1B (7,15% en 2018), 7,62% en 1E (7,70% en 2018), 5,75% en 2D (7,41% en 2018), 5,30% en 2E (5,25% en 2018), 1,89% en 3B (2,03% en 2018) et 10,59% en 4E (10,70% en 2018) ; c'est-à-dire, près de 77% de stratégies fixes ou variables, 12% de stratégies diversifiées capées et/ou floorées et un peu moins de 11% pour une seule stratégie plus opportuniste (taux effectifs facturés sur cette stratégie pour 2016, 2017, 2018 et 2019, -0,123%, -0,233%, -0,201%, -0,402% ; taux attendus entre 2020 et 2025, -0,469%, -0,427, -0,359%, -0,263%, -0,143%, -0,012%. Les taux facturés négatifs ne donnent pas lieu malheureusement à un remboursement de la banque. Cela se traduit donc par un taux à 0 pour la commune.

La répartition par prêteur au 31 décembre 2019 sera la suivante : Caisse française de financement local pour 47,2%, Crédit agricole pour 21,4%, Société générale pour 17,3%, Caisse d'épargne IDF pour 6,5%, la Banque Postale pour 5,6%, le Crédit foncier pour 2,0%.

Enfin, l'encours de dette au 31 décembre 2019 sera composé de 19 lignes assorti d'un taux moyen pondéré attendu de 2,66%, pour une durée de vie résiduelle de 13 ans et 11 mois et une durée de vie moyenne de 6 ans et 7 mois. Sur la base d'une épargne brute attendue de 3,1M€, le stock de dette capitalisera près de 8,5 années.

Le capital remboursé sur 2019 sera de 2 440k€ et les frais financiers sont attendus à hauteur 750k€.

Alors que la charte « Gissler » dite « de bonne conduite » a voulu imposer la suprématie des emprunts sans risque et donc notamment à taux fixe (1A) en réaction aux différentes crises de 2008 et suivantes, on mesure aujourd'hui la difficulté de profiter des conditions de marchés (dites exceptionnelles pour un emprunteur) au motif que les emprunts coûteux à taux fixe (entre 3% et 4,47%) sont particulièrement onéreux à « casser ». Aux conditions de marché actuelles, le remboursement anticipé d'un emprunt noté 1A dont le CRD ressort à 1 329K€ au taux fixe de 3,75% dans le portefeuille de la commune à taux fixe nécessiterait le paiement d'une indemnité actuarielle de 304K€.

DES DEPENSES DE PERSONNELS MAITRISEES, DUES A LA STABILITE DES EFFECTIFS

La répartition par filière des emplois permanents prévus au titre de l'année 2020 se décompose de la manière suivante :

FILIERES	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	ETPT (*)
ADMINISTRATIVE	122	114	111,2
TECHNIQUE (dont ASVP)	239	235	231,50
SOCIALE	30	29	28,8
MEDICO-SOCIALE (dont Assistantes maternelles)	53	46	44,20
SPORTIVE	8	8	8
ANIMATION	66	66	65,8
CULTURELLE	56	50	34,18
POLICE MUNICIPALE	7	4	4
TOTAL	581	552	527,68

(*) ETPT = *Equivalent temps plein travaillé* - les effectifs pourvus sont décomptés en équivalent Temps Plein (temps partiel, temps nom complet, temps partiel thérapeutique, etc.).

Les effectifs budgétaires ont vocation à rester stables sur l'année 2020 puisque les postes nécessaires au développement des services (police municipale, ajustement des effectifs en restauration et en école maternelle du fait d'ouverture de classe dans les écoles maternelles et augmentation des rationnaires) ont été créés en 2019. Le nombre de postes budgétaires au tableau des effectifs est de 581. 5

552 postes seront potentiellement pourvus au 1^{er} janvier de l'année correspondant à un équivalent temps plein travaillé (ETPT) de 527,68.

Les dépenses de personnel sont budgétées pour l'année 2020 à hauteur de 23,9 M€ soit une proportion équivalente par rapport au budget primitif 2019.

Le chapitre 012 est à 98.62% composé de la masse salariale nécessaire à la rémunération annuelle du personnel (tous statuts confondus), à laquelle il convient d'ajouter deux enveloppes : l'une couvrant les frais d'assurance

statutaire, accident du travail, maladie professionnelle (210 000€) ; l'autre servant à financer la prestation de médecine du travail (70 000€).

Politique publique	Masse salariale prévisionnelle 2020 en €
Projet éducatif local	12 309 866
Solidarités	1 550 000
Aménagement durable des territoires	3 456 170
Tranquillité et sécurité publiques	726 800
Fêtes et cérémonies, vie associative	324 000
Culture et patrimoine	2 388 200
Services généraux*	2 851 400

**Ressources humaines, état-civil/élections, finances, informatique, direction générale, accueil ,...*

Au sein de la masse salariale consacrée à la politique éducative, les principaux postes sont les personnels des écoles et d'entretien des locaux à hauteur de 3 124 200€, les personnels de la petite enfance à hauteur de 2 885 000€, l'enfance (2 350 000€), la restauration (1 476 000 €), les sports (1 305 000€).

La masse salariale consacrée à la politique « aménagement durable des territoires » est majoritairement composée des agents des services techniques de la ville à hauteur de 3 040 000€.

Celle consacrée à la tranquillité et la sécurité publiques est budgétée à hauteur de 726 000€, permettant le développement de la police municipale.

La masse salariale dédiée à la politique culturelle permet essentiellement d'assurer le fonctionnement des trois structures que sont le conservatoire de Musique et de Danse (947 000€), la médiathèque Boris Vian (784 000€) et la Maison des Arts plastiques Rosa Bonheur (221 600€).

La politique sociale et de solidarité est essentiellement consacrée au secteur Retraite-Santé-Handicap (566 000€) et Action sociale-Logement (424 000€).

Enfin, la politique fête et cérémonies et vie associative représente 324 000€.

A ces coûts directs viennent s'ajouter, pour les secteurs culturels et sportifs, les subventions municipales (sous la forme financière ou de mise à disposition) des structures associatives œuvrant dans ces domaines et bénéficiant du soutien de la commune (Théâtre, Maison du Conte, ...).

LA DUREE EFFECTIVE DU TRAVAIL

Le temps de travail est de 35 heures hebdomadaires avec possibilité selon les services et conformément au protocole d'accord signé en 2002 avec les organisations syndicales, de réaliser ce temps de travail sur 5 jours ou sur 4.5 jours par semaine. Certains agents et notamment les cadres travaillent sur une base de 36 heures hebdomadaires et bénéficient de 6 jours de Réduction du Temps de Travail.

L'EVOLUTION PREVISIONNELLE POUR 2020

Les principaux éléments impactant la masse salariale en 2020 sont :

- Le Glissement-Vieillesse-Technicité (GVT), qui permet d'absorber les évolutions de carrière des fonctionnaires et les effets liés au turn-over sur les postes ;
- Le Protocole Parcours, Carrières et les Rémunérations (PPCR), qui prévoit une nouvelle revalorisation indiciaire en janvier 2020 et 2021 ;
- La poursuite de la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) pour les nouveaux grades qui seront transposés ;
- La prise en charge de l'augmentation de la cotisation à la garantie maintien de salaire des agents liée au changement d'assureur à compter du 1^{er} janvier 2020;

Il est à noter que, compte tenu du ralentissement des progressions de carrière des agents (avancements d'échelon, grade) lié à la mise en place du PPCR et des nouvelles échelles indiciaires qui y sont liées, le GVT est nettement moins impactant que les autres années et a été évalué à moins de 1%.

Dans ce cadre budgétaire contraint et maîtrisé, la commune poursuivra sa politique de sécurisation des parcours professionnels des agents, garantie d'un rendu de service public efficient. Elle continuera donc la mise au stage des agents pouvant y prétendre, dans une volonté affichée de lutter contre l'emploi précaire.

V. ORIENTATIONS PAR POLITIQUES PUBLIQUES

A/ LA POLITIQUE EDUCATIVE LOCALE

L'éducation constitue une priorité absolue et quotidienne pour notre commune au regard des enjeux majeurs que sont la réussite de tous les élèves, l'épanouissement, l'autonomie et la citoyenneté de l'enfant et du jeune. La politique éducative locale est au cœur des dynamiques municipales portées et partagées avec l'ensemble des partenaires éducatifs : enfants, parents, enseignants, de la culture, des associations...

Le réseau d'acteurs mis en place dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, permet aux parents qui le souhaitent d'être avec bienveillance confortés et aidés en tant que de besoin dans sa responsabilité éducative. La politique éducative de notre commune prévoit à chaque étape de l'enfant et du jeune des orientations et des actions spécifiques.

Trois axes majeurs structurent la direction de l'éducation qui regroupe les services la petite enfance, de l'enfance, de l'éducation, de la restauration scolaire, de l'entretien des locaux et de l'accompagnement à la parentalité :

- la formation continue des agent.es dans tous les domaines qui peuvent améliorer ou conforter leurs compétences pour répondre à un accueil de qualité des enfants, ainsi des journées pédagogiques sont-elles régulièrement organisées. Pour 2020, certaines formations seront organisées autour de thème commun intéressant l'ensemble des agents : accueil d'enfants porteurs de handicap, gestes de 1^{er} secours, hygiène... ;
- l'ergonomie des postes avec la recherche perpétuelle de bien-être au travail. Par exemple, sera poursuivie la mise en place de roulettes sous les meubles dans les écoles, permettant aux agent.es de n'avoir plus à les soulever pour le nettoyage ;
- un accueil de qualité des enfants et des familles : ainsi le portail famille est aujourd'hui opérationnel. La facture unique est actée et les inscriptions aux activités péri et extra-scolaires sont accessibles depuis le portail. La dématérialisation des demandes de places en crèches est prévue pour 2020. La régie éducation inclura les activités municipales sportives, ainsi les familles pourront gérer l'ensemble de leurs activités dans les équipements communaux depuis le portail.

Les actions de la direction de l'éducation sont régulièrement évaluées et adaptées aux évolutions sociétales et aux besoins des enfants, du jeune et des parents.

LA PETITE ENFANCE

C'est une forte volonté politique de maintenir et d'améliorer ce service d'accueil aux familles, alors qu'il ne s'agit pas là d'une compétence dévolue obligatoirement à l'échelon communal. Les projets éducatifs des crèches municipales, qu'elles soient collectives ou familiale (ASMAT), sont constamment adaptés aux évolutions éducatives de la petite enfance, et partagés avec les professionnels et les parents. Les conseils de crèche se déroulent dans une dynamique partenariale d'échanges permanente.

Les actions éducatives spécifiques seront poursuivies au lieu d'accueil enfants-parents, il s'agit d'un dispositif bien repéré par les familles, chaque jeudi après-midi et un samedi par mois ; ainsi que les actions pour l'accompagnement à la parentalité. Les cafés des parents dans les crèches sont désormais « dupliqués » dans les écoles. Comme chaque année, la quinzaine de la parentalité proposera en 2020 des ateliers pour les familles en lien avec de nombreux partenaires. Il s'agit d'un moment fortement apprécié et vecteur de bienveillance. Les accueils à la ludothèque et autres actions « hors les murs » auront occasionnellement lieu, à certaines périodes.

Les crèches municipales continuent en outre de s'inscrire dans une politique d'accueil inclusive : avec des places accordées à des familles en difficultés éducatives, sociales ou liées au handicap de leur enfant. Les liens avec les

services départementaux (PMI et ASE) sont effectifs et permettent d'adapter les accueils aux besoins de l'enfant et de sa famille.

Le versement de l'allocation différentielle pour les familles employeuses d'une assistante maternelle est maintenu pour l'année 2020 : il s'agit d'un dispositif exceptionnel d'aide aux familles, et Chevilly-Larue est l'une des rares communes françaises à l'avoir mis en place.

La crèche départementale, qui verra une augmentation de 20 berceaux supplémentaires aux 40 déjà existants, s'installera dans le nouvel éco-quartier des Portes d'Orly (Anatole France/Triangle des Meuniers).

L'ENFANCE & LES ACCUEILS DE LOISIRS

Les projets éducatifs des accueils de loisirs contribuent à la réussite éducative et à l'épanouissement de chaque chevillais.e. Ils favorisent la socialisation et l'acquisition de l'autonomie, de la citoyenneté. Ils aident au développement de l'esprit critique et d'analyse et permettent aux enfants d'appréhender le monde dans lequel ils évoluent. Ces projets s'inscrivent dans une démarche de co-construction avec l'ensemble des éducateurs pour élaborer un parcours éducatif cohérent et de qualité, avant, pendant et après l'école. C'est ainsi que les séjours accueilleront environ 70 enfants avec des activités spécifiques pour chaque tranche d'âge. Les stages ludiques de 5 jours seront organisés dans les centres et favoriseront une démarche participative des enfants. Des journées « escapade » de petits groupes d'enfants seront organisées. Ce sont 96 places au total qui seront proposées aux familles avec une politique tarifaire adaptée. Les enfants pourront continuer de participer à la quinzaine *Fraternité* et les agents à la quinzaine de la parentalité.

Les liens entre les professionnels des crèches et des accueils de loisirs sont bien identifiés et nécessaires à la poursuite de la connaissance des structures et des projets pour les enfants, les familles mais aussi pour les professionnels. Les partenariats avec les autres structures municipales, comme le conservatoire de musique et de danse, la maison des arts plastiques, la médiathèque ou le théâtre, se développeront suite aux bilans positifs des années précédentes.

La ludothèque est désormais bien identifiée : 715 enfants pour 428 familles y sont inscrites et accueillies, ainsi que les centres de loisirs, les classes et depuis peu des classes ULIS. Elle perpétuera ses actions et ses accueils autour du jeu, facteur d'intégration, d'accès aux savoirs, à la culture et moments privilégiés avec le parent.

Une attention particulière est portée à l'éducation au développement durable, aux enjeux environnementaux, et à la protection de la planète. Le partenariat avec le relais-énergie se poursuivra.

Les animateurs pourront continuer les formations spécifiques sur l'analyse de leurs pratiques. Des journées pédagogiques pluridisciplinaires seront organisées, regroupant les animateurs, la petite enfance, les Atsem, sur des thèmes comme par exemple l'accueil des enfants porteurs de handicap. Des modules en interne seront organisés à la demande des agents.

Afin d'optimiser l'organisation des moments du repas, les personnels ont visité en 2019 d'autres restaurations collectives de villes, enrichissant leur expérience d'autres pratiques.

La convention du « Plan mercredi » a été validée par l'Education nationale, la DDCS et la CAF. Grâce à ce label, la commune a pu valoriser les actions menées avec les structures culturelles et sportives durant tout le temps de l'enfant.

L'ENSEIGNEMENT

Depuis quelques années, mais notamment les plus récentes, des réformes d'envergure sont menées par l'Etat, tant sur les rythmes scolaires des enfants, que sur l'accueil des 3 ans, et les dédoublements de classes. La commune a ainsi mobilisé les comités consultatifs pour réfléchir à la nécessaire adaptation de ses fonctionnements et de ceux de l'Education nationale et ce, toujours en lien avec la DASEN. Elle a réussi à mettre en place ces réformes imposées tout en maintenant l'ambition prioritaire de la commune qui est de placer l'enfant au cœur des priorités, et pour ce faire elle met à disposition des moyens humains et financiers conséquents. On constate que la rentrée scolaire 2019-2020 s'est bien déroulée. L'adaptation du fonctionnement des temps spécifiques dans le cadre de la scolarisation des enfants de 3 ans, a été pensée en collaboration avec les équipes enseignantes et les agents municipaux, notamment sur l'aménagement des dortoirs et l'achat de lits superposés homologués. Le dédoublement des CP/CE1 a été acté sur les écoles élémentaires P. Bert A et B.

Les clubs « coup de pouce » se sont adaptés aux nouveaux besoins : compte-tenu de la mesure de dédoublement des CP, l'année passée, et des constats des équipes enseignantes, la municipalité a fait le choix d'ajuster les propositions de soutien aux élèves en difficultés : mise en place de 3 ateliers clubs coup de pouce autour du langage pour les élèves de grande section de maternelle sur les écoles S. Allende, P. Bert maternelle et P. et M. Curie maternelle. Pour les élèves de CE1 de P. Bert A et B, ce sont 2 ateliers sur les mathématiques.

Les élèves de CM2 de l'école P. et M. Curie continuent de déjeuner dans les locaux du centre de loisirs P. Neruda. Cette mesure permet de favoriser un moment de repas plus serein. Celle-ci est l'aboutissement des réflexions et échanges de la communauté éducative lors des conseils d'école.

La commune accueille 2153 élèves dans les 89 classes des écoles. C'est avec une moyenne de 24.2 élèves par classe que les élèves chevillais ont effectué leur rentrée scolaire (contre 2174 élèves en 2019 soit 21 élèves de moins que l'an passé). La municipalité favorise la réussite scolaire de tous, en maintenant un accueil confortable des enfants dans les établissements. Elle a pour obligation d'accueillir l'ensemble des élèves domiciliés sur notre territoire tout en composant avec les mesures gouvernementales, comme le classement en Réseau d'Education Prioritaire, la création de classes ULIS, le dédoublement des CP, CE1 et l'obligation scolaire des enfants dès l'âge de 3 ans. L'exercice de cette mission nécessite un travail concerté et validé par l'Education Nationale, tout comme la création ou la décision d'implantation d'un nouvel établissement scolaire.

C'est ainsi que la commune, au regard de l'étude portant sur le suivi des effectifs scolaires et des locaux, a décidé la création d'un nouveau groupe scolaire de 12 classes à l'horizon 2022 ainsi qu'un équipement sportif ouvert aux clubs. Elle se situera dans l'éco-quartier Anatole France/Triangle des Meuniers et c'est en 2020 que les architectes déposeront leurs projets après avoir désigné fin 2019 le jury de concours. Cette école, l'équipement sportif et la nouvelle crèche départementale, permettront de desservir le nouvel éco-quartier de services publics proches à la fois des îlots d'habitation mais également des moyens de transport collectifs ; tout autant d'éléments pour garantir la fluidité des déplacements au sein de la commune mais également des déplacements domicile – travail pour les parents chevillais.

Les travaux importants à l'école J. G. Collet commenceront à l'été 2020 et se poursuivront jusqu'à la rentrée 2021. En effet, la rénovation thermique de l'école permettra l'amélioration du bâti pour limiter les déperditions énergétiques et améliorer la qualité de l'air. Des éléments de confort supplémentaires demandés par les équipes seront pris en compte. Pendant ce temps, les élèves seront accueillis au centre de loisirs P. Neruda, qui sera adapté en conséquence (sanitaires, locaux de stockages, mains courantes...). Ce projet est mené en concertation avec les enseignants, les parents, les animateurs, Atsem et cuisiniers.

Le sens de la politique éducative que mène, mandat après mandat, l'équipe municipale en place, est de garantir l'égalité d'accès aux savoirs. Quelques exemples d'actions qui perdurent cette année encore et sur lesquels la municipalité s'engage à poursuivre les efforts pour les prochaines rentrées scolaires : fournitures scolaires offertes à tous les élèves d'élémentaire lors de la rentrée, maintien d'une ATSEM par classe en maternelle et ce, dès la rentrée et dès ouverture de classe actée par l'Education Nationale, maintien du montant alloué à la Caisse des écoles pour soutenir financièrement les projets des établissements scolaires ou les familles en difficultés. Le développement du numérique se poursuit avec le déploiement de vidéo projecteurs interactifs qui viennent compléter le parc informatique des écoles constitué de tablette/classes mobiles (1 classe mobile par école

élémentaire), d'ordinateurs, d'imprimantes. Il faut également ajouter que le raccordement à la fibre optique/câblage des écoles se poursuit en 2020 (fin du câblage de l'école Curie -2nd étage- et P. Bert A). Nous maintiendrons les classes transplantées et les classes de cirque en dépit du contexte économique où les financements se raréfient.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire municipale doit répondre aux exigences de qualité nutritionnelle des repas et à la sécurité alimentaire. Véritable partenaire nutrition, santé, éducation, le service de restauration scolaire est en régie directe. Il propose des menus incluant des produits issus de l'agriculture biologique et des circuits courts sous sigles de qualité (bio, commerce équitable, bleu-blanc-cœur...) et mettra en place une journée végétarienne hebdomadaire.

Permettre aux nombreux rationnaires, enfants, et personnes âgées (livraison à domicile) de se restaurer avec des produits de qualité, est un véritable défi quotidien. La marche en avant, le respect de la sécurité alimentaire, la traçabilité, l'hygiène, le goût et l'équilibre, sont les maîtres mots de l'office central et des offices dans les écoles. Les menus sont élaborés en concertation avec la diététicienne, les agents des offices mais aussi discutés dans le cadre des commissions restauration avec les parents et les animateurs.

Pour assurer sa mission, l'équipe de la cuisine centrale observe des règles nutritionnelles basées sur les points clés des recommandations du Groupe d'études des marchés de restauration collective et nutrition (GEMRCN). Celui-ci fixe la composition des repas avec les grammages adaptés aux différents âges.

Dans le cadre de la poursuite de la réduction des déchets alimentaires, un programme d'actions spécifiques est mis en place, notamment la poursuite du compostage, et l'installation d'une table de tri sur un groupe scolaire. Les liens structurants avec la RIVED seront maintenus.

LA JEUNESSE

Chevilly-Larue compte environ 4000 jeunes âgés de 15 à 29 ans qui représentent un cinquième (21%) de sa population totale. C'est une population aux visages multiples et aux problématiques différentes.

Partant d'un constat d'une jeunesse tout à la fois porteuse d'avenir et de talents, mais aussi parfois en situation de doute et de difficulté, et tout en ayant conscience qu'elle ne peut pas tout, la municipalité a fixé des orientations aux acteurs municipaux et partenaires travaillant pour la jeunesse. La politique à destination de la jeunesse a pour ambition de lui adresser un message de respect et de confiance, lui montrer qu'elle a toute sa place dans la commune et des perspectives d'avenir positives. La commune souhaite également aider la jeunesse à trouver les clés de compréhension de la société dans laquelle elle évolue, lui permettre de développer son esprit critique et l'ouvrir ainsi à son rôle de citoyen. Sur la base de ces grandes orientations, l'action municipale à destination de la jeunesse s'organise autour de huit grands objectifs (déjà déclinés au fil des précédents rapports) :

- *Co-construire avec les jeunes et pour les jeunes dans tous les domaines qui les impactent, comme le sport, la culture, l'économie, la formation étudiante, professionnelle, la santé, le logement, les loisirs, la citoyenneté ;*
- *Favoriser la réussite éducative et l'insertion socioprofessionnelle de tous les jeunes ;*
- *Aller à la rencontre des jeunes ;*
- *Rendre l'action de la jeunesse sur la ville positive : donner confiance à la jeunesse et donner confiance en la jeunesse à la population ;*
- *Construire des actions pour permettre aux jeunes de devenir des citoyens éclairés ;*
- *Déployer les actions de prévention et d'aide aux parents en difficulté avec leur adolescent ;*
- *Lutter contre les stigmatisations et discriminations ;*
- *Evaluer la politique jeunesse avec les jeunes.*

Ces orientations se traduisent par des actions telles que le dispositif d'accompagnement des élèves temporairement exclus (DACETE), jeunesse solidaire permettant à des écoliers, collégiens et lycéens de se mobiliser en faveur de Sol Epi et du Secours populaire, le nettoyage des bords de Seine, la quinzaine des révisions, les ateliers cirque et hip-hop, la quinzaine de lutte contre toutes les discriminations « *Fraternité* », les soirées des diplômés, les actions de prévention et de sensibilisation notamment sur le cyber-harcèlement.

Le secteur jeunesse accompagne également les jeunes sur leurs projets de séjours dans une logique de co-construction (choix de la destination prise de contact par les jeunes avec les prestataires, élaboration d'un budget, organisation de réunion, actions d'autofinancement,...) et de mélange des publics. Ainsi en 2019, deux séjours d'été (au Portugal pour 10 lycéens et en Espagne pour 20 collégiens) ont été construits avec et pour les jeunes. Outre, l'intérêt pour eux de partir en vacances, cela permet de nouer des liens intéressants avec les jeunes et leur permet de gagner en autonomie et de développer leur connaissance culturelle.

Spécificité de Chevilly-Larue : les ateliers cirques se tiendront durant toute l'année sous un chapiteau dédié et dans des conditions améliorées – une solution technique ayant été apportée à la question du chauffage durant la période hivernale.

L'animation hors les murs est un axe fort du service, sous l'impulsion des animateurs de rue. Cette intervention se structure également grâce à la dynamique partenariale autour de la jeunesse permettant la mise en place d'évènements réguliers sur les quartiers. Le contact avec les jeunes les plus en difficultés et potentiellement exposés à la délinquance est noué et permet des actions individuelles d'insertion intéressantes (autour du permis de conduire, de l'orientation vers le pôle Réussite jeunesse et la Mission locale, le partenariat avec le club Espoir sur les séjours de rupture et la mise en place de chantiers éducatifs,...).

Enfin, l'axe développé en 2019 autour de l'orientation professionnelle sera poursuivi en 2020 avec la mise en œuvre d'actions, en partenariat avec les entreprises, pour aider les jeunes à trouver leur voie professionnelle. La mise en place de l'initiative « *#C'estquoitonmétier* », journée de découverte des métiers permettant la rencontre entre des collégiens et des professionnels venus présenter de façon ludique leur métier, a connu un réel succès auprès des classes de 3ème des deux collèges de la ville et sera reconduit.

Des permanences et des réunions collectives thématiques (une fois par mois) animées par la Mission locale au Point information jeunesse se poursuivront en 2020. Cela permet de capter les jeunes les plus vulnérables qui ne vont pas forcément franchir la porte de ce lieu pour y rencontrer les professionnels de l'insertion.

LES SPORTS

L'activité sportive à travers toutes les associations intervenant dans ce secteur est très intense à Chevilly-Larue, comme en témoigne l'occupation quasi-totale des nombreux équipements mis à disposition par la commune. Ce sont près de 7 000 personnes qui fréquentent chaque semaine les installations sportives de la ville.

La rénovation de la piscine et le recrutement d'une nouvelle équipe a permis de développer fortement son activité. Les entrées payantes y ont progressé de 30% entre 2018 et 2019 (à fin août) et de plus de 50% par rapport à la situation avant travaux. Les horaires ont également été revus pour permettre une plus grande amplitude d'accueil et une adaptation de ceux-ci en période de canicule. Des stages « savoir nager » ont été organisés pendant les vacances pour les enfants repérés les plus en difficulté pendant les séances scolaires. En 2019, une trentaine d'enfants ont ainsi été accueillis sur les 4 semaines de stage. Ce dispositif entrant dans le dispositif « J'apprends à nager » a par ailleurs reçu une subvention de 2500 € par le CNDS couvrant ainsi les coûts supplémentaires. Grâce, entre autres, à ces actions, le taux de réussite des écoliers chevillais au test Savoir-Nager est de 74.35 % à la fin du CM2 en juin 2019, alors que la moyenne nationale des enfants réussissant le test à l'entrée de la 6ème était de 48 % en septembre 2018. Il est à noter que cette moyenne recouvre tout de même des disparités selon les écoles qui constituent un axe de travail pour l'année 2020.

Par ailleurs, aujourd'hui près de 450 places ont été ouvertes à l'école de natation permettant de proposer une solution à chaque pratiquant. L'année 2020 aura vocation à poursuivre cette dynamique avec la mise en œuvre de nouveaux projets (séances guidées d'aquabike, soirée zen+, cinéma dans l'eau...)

Le projet de réalisation du terrain de rugby, d'un club-house et d'une salle familiale, réalisé par le syndicat intercommunal du second cycle du second degré, entre en phase opérationnelle avec le choix des entreprises et le démarrage des travaux fin 2019. Le club de Fresnes accueillera notre club de rugby pendant la période de travaux.

La commune prévoit également de continuer ses efforts de réhabilitation et de maintenance des installations sportives.

Le Forum de rentrée connaîtra sa 3ème édition avec pour objectif d'offrir aux chevillais un lieu unique où ils peuvent découvrir et s'inscrire à toutes les activités proposées sur le territoire communal. Il est également l'occasion de partager un moment convivial avec les associations et leurs bénévoles qui font la richesse de la ville.

Enfin la commune poursuivra le développement des stages multisports à destination de la jeunesse, vecteur de partages, de liens sociaux, d'épanouissement et de santé.

B/ LES SOLIDARITES

La politique communale de l'action sociale et des solidarités s'exprime au travers du service public local grâce aux accueils et services déployés ainsi qu'au travers de la subvention de la commune au Centre Communal d'Action Sociale.

Le travail d'accompagnement des publics les plus fragiles se poursuit dans un contexte d'aggravation des situations sociales pour un nombre grandissant de Chevillais : selon l'INSEE en 2016, le taux de pauvreté (au seuil de 60% du niveau de vie médian) à Chevilly-Larue est de 16% et le nombre de personnes pauvres recensées sur le territoire est de 2 914. Le risque de pauvreté s'accroît pour les personnes vivant en famille monoparentale. Enfin, un allocataire sur quatre dépend exclusivement des prestations familiales de la CAF.

Du 1^{er} janvier 2019 à la fin du mois d'octobre :

- 1 900 passages ont été enregistrés au guichet de la domiciliation ;
- 1 507 passages ont été enregistrés au guichet de l'Action sociale ;
- 279 dossiers ont été présentés en commission d'aides facultatives ;
- 152 rendez-vous ont eu lieu dans le cadre de l'accompagnement des allocataires du RSA, pour 65 familles suivies.

L'épicerie sociale et solidaire Sol Epi est devenue un maillon indispensable du réseau solidaire. La commune poursuit son soutien à cette structure associative.

S'agissant du logement, les démolitions / reconstructions s'achèvent dans la ZAC Anatole France et la deuxième phase de relogements des locataires est en cours dans des logements neufs. Un programme d'accession sociale à la propriété est également déployé. L'aide au maintien et à l'accès au logement est maintenue dans le cadre de la participation de la commune au Fonds Social de l'Habitat.

Une attention spécifique est également portée aux personnes victimes de violences conjugales et intra familiales, par le soutien aux structures facilitant l'accès aux droits des victimes et leur accompagnement. Ces actions sont également identifiées au travers des engagements du CLSPD.

Les aînés sont eux aussi au cœur de l'action sociale municipale, qui développe des actions vectrices d'inclusion pour lutter contre l'isolement, comme le maintien à domicile grâce à l'intervention des agents communaux : aides à domicile, portage des repas et des livres, transport à la demande et téléassistance.

Divers ateliers tels que l'accès à l'informatique, la prévention des risques (arnaques, chutes...), ou encore les loisirs créatifs sont proposés. La commune apporte également un soutien financier au Syndicat intercommunal de soins infirmiers à domicile, qui permet d'accompagner ou de soigner les personnes âgées, les personnes dépendantes et les personnes handicapées.

La remise d'un cadeau de Noël et le banquet annuel proposé aux seniors de la commune permettent également de lutter contre l'isolement des personnes âgées et de maintenir vivace le lien entre les générations.

Le foyer Gabriel Chauvet est ainsi un lieu de rencontre privilégié. Outre le service de restauration, il offre des moments de convivialité grâce à diverses animations, conférences-débats, ciné-séniors. Des sorties, des séjours, et autres prestations spécifiques, sont également proposées tout au long de l'année.

Concernant l'accès aux soins et la santé, la commune agit face à la désertification médicale qui engendre de grandes inégalités et contraint les professionnels de la santé. Les actions municipales sont développées afin de maintenir une médecine de proximité. Ainsi le soutien financier au SAMI (service d'urgence et de première urgence) et au SMSH (centre médico-social des halles) facilite l'accès des Chevillais aux médecins généralistes et spécialistes.

Les travaux de la maison médicale (ou Maison de Santé) sont achevés. Ce projet est soutenu par la ville, des médecins généralistes, et des professionnels paramédicaux y sont installés. La municipalité soutient également d'autres partenaires, comme la Croix-Rouge, et l'Établissement français du sang en facilitant l'organisation des collectes de sang. La commune est équipée de défibrillateurs dans des lieux publics. L'achat et l'entretien sont à la charge de la commune.

Le travail autour du Comité Consultatif du Handicap se poursuivra par la mise en œuvre des engagements de l'ADAP (Agenda d'accessibilité programmé). L'aide aux vacances via le CCAS, permet aux familles d'avoir un accompagnement adapté à la personne en situation de handicap. L'accessibilité aux personnes sourdes et malentendantes avec la prestation Sourdligne, est maintenue.

La commune conventionne également avec la MDPH du Conseil départemental du Val-de-Marne, qui instaure un partenariat important depuis de nombreuses années, notamment dans l'accompagnement du public porteur de handicap avec une aide à la constitution des dossiers souvent complexes pour les bénéficiaires.

2020 sera l'année de l'ouverture de la nouvelle Maison Pour Tous, lieu d'échanges et de permanences avec les chevillais.

L'AMELIORATION CONTINUE DU CADRE DE VIE

L'année 2019 est marquée par de fortes avancées opérationnelles dans l'éco-quartier des Portes d'Orly (ZAC Anatole France et ZAC Triangle des Meuniers) avec les livraisons des lots 4 (rue Edison) et 6 (rue F. Sautet) de la ZAC Anatole France et 4A (voie des Meuniers) de la ZAC Triangle des Meuniers qui permettent actuellement le relogement de tous les habitants de la cité Anatole France. Les lots 3 (rue A. Rimbaud) et de la ZAC Anatole France et 4B (voie des Meuniers) de la ZAC Triangle des Meuniers sont également quasi terminés et permettront tous, début 2020, le relogement des occupants du foyer ADEF. La municipalité aura ainsi tenu son engagement de relogement de l'ensemble des habitants du quartier Anatole France dans des logements neufs et confortables.

Une fois les relogements terminés, l'année 2020 sera marquée par la démolition des barres B-C-D de la cité A. France ainsi que des plots du foyer ADEF permettant la poursuite du développement du quartier. Dès que les terrains seront libérés, le chantier de la nouvelle école pourra démarrer sur le lot 10 (rue A. Rimbaud) avec un objectif d'ouverture pour la rentrée 2022.

Au niveau des espaces publics, la rue de la sécurité parisienne sera ouverte à la circulation publique depuis la RD7, et son débouché avenue de la République le sera également d'ici la fin d'année. La voie des Meuniers à, quant à elle, était ouverte partiellement le long des lots 4A et 4B pour permettre aux nouveaux habitants d'accéder à leur logement. Elle sera poursuivie lorsque les futurs logements en accession privée et la résidence étudiante des lots 2A et 2B seront livrés. Par ailleurs, la rue Rimbaud redressée et débouchant sur la rue François Sautet sera ouverte courant 2020.

En 2020, seront également livrés les lots 14 et 18B (rue Elisée Reclus et Zola) qui sont essentiellement des logements en accession privée.

Le quartier Sorbiers Saussaie voit actuellement se terminer la construction du lot 7, rue de Provence (accession sociale) qui accueillera, tout début 2020, en rez-de-chaussée la nouvelle Maison pour Tous dans des locaux fonctionnels et disposant d'un très beau jardin. Dès ce déménagement effectué, l'actuelle MPT sera démolie pour laisser place à un programme en accession peu dense et ayant vocation en s'insérer harmonieusement dans le quartier. Le mail piéton Rosa Parks permettant d'accéder au lot 7 sera également réalisé, ainsi que la création d'un parc public paysager.

En 2019, les travaux de la SGP concernant la réalisation des gares provisoirement dénommées «Chevilly 3 communes » et « MIN Porte de Thiais » se sont poursuivis tout comme les travaux des deux ouvrages annexes « Petit Leroy », et « Hochdorf ». Une attention toute particulière est portée à ces chantiers dans le souci de créer le moins de nuisances possibles pour les riverains.

LES DYNAMIQUES COMMERCIALES ET ECONOMIQUES

Le Cœur de ville a connu au cours de l'année 2019 de fortes évolutions. La requalification de la RD160, désormais achevée, offre un axe de circulation apaisé et une meilleure visibilité aux commerces implantés dans le quartier. Après l'annonce brutale de la fermeture du supermarché et grâce à la mobilisation conjointe de la municipalité et des habitants, une nouvelle enseigne s'est installée en un temps record. Des travaux de ravalement sont actuellement en cours sur le bâtiment. L'enseigne a également fait part de nouveaux projets de rénovation et d'extension de ses surfaces.

Le projet de dynamisation du Cœur de Ville se poursuivra en 2020. Après l'installation d'une brasserie, qui amène un réel dynamisme au cœur de ville, la commune est lauréate de l'appel à projets « centres-villes-vivants » lancé par la Métropole du Grand Paris et a obtenu 332 500 € de subventions pour développer des actions ayant vocation à dynamiser le centre ville, permettant l'arrivée de nouveaux commerces.

Pour assurer la vitalité commerçante de l'ensemble du territoire, la municipalité travaille en étroite collaboration avec Valophis, bailleur de nombreuses cellules commerciales place de Lattre de Tassigny et rue du Poitou mais également avec des propriétaires privés qui souhaitent commercialiser leurs locaux. Le service économique est ainsi la porte d'entrée de tout acteur économique désirant s'installer au sein de la commune. Il est à cet effet fréquemment contacté par des porteurs de projets et commerçants chevillais et assure ainsi un rôle de conseil, de suivi mais également de surveillance des aspects réglementaires auprès des acteurs économiques mais aussi des riverains qui ont des questions ou problèmes particuliers avec certains commerces.

Dans la continuité des années précédentes, les deux manifestations organisées courant 2019 seront reconduites : une brocante courant mai dans le quartier de la Guinet ainsi que le marché campagnard en septembre dans le quartier Larue. Ces événements connaissent un réel succès avec une fréquentation en hausse en 2019.

Un travail sur l'emploi est également mené afin de faire bénéficier les chevillais des emplois proposés par les chantiers situés sur la ville ainsi que ceux du Grand Paris Express (lignes 14 et 15). Ce travail se fait en étroite collaboration avec les partenaires du territoire, *Grand Orly Seine Bièvre*, AEF 94, Pôle Emploi, Mission locale, CBE 94. L'année 2019 a permis de consolider les partenariats et d'organiser sur la commune des séances d'informations et de recrutements dans le cadre des chantiers du métro. Ainsi lorsque des opportunités locales se présenteront comme ce fut le cas lors de l'ouverture du nouveau supermarché en centre-ville, la commune jouera son rôle de facilitateur pour permettre à un maximum de chevillais de bénéficier de ces opportunités.

Enfin, la commune participe activement à la Cité de la gastronomie Paris-Rungis, un espace culturel à la fois créatif et convivial qui ouvrira ses portes en 2024 au sein d'un quartier animé de 7 hectares dédié à la gastronomie. Cet équipement a pour but de valoriser une alimentation durable et responsable autour de la pratique sociale et festive du repas tout en favorisant le principe d'une alimentation saine et de bonne qualité, soucieuse de préserver l'environnement. Après avoir lancé son site Internet cette année, l'opérateur lauréat sera désigné l'an prochain pour une ouverture de la Cité concomitante à la mise en service de la ligne 14 du métro Grand Paris Express.

L'ENGAGEMENT MUNICIPAL DANS LE DEVELOPPEMENT DURABLE

L'année 2019 a vu sa deuxième année d'exécution du nouvel Agenda 21 (2017-2025). Elle a permis de développer les premières actions autour des balades thermiques, de la récupération des eaux pluviales et du jardinage participatif.

Les projets au sein du Relais-énergie se poursuivront afin de rencontrer des chevillais de tous âges, les sensibiliser et les accompagner vers des actions dédiées aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables (proposition d'animation des centres de loisirs sur la thématique de l'énergie lors des petites vacances scolaires, organisation de permanences au Relais-énergie ou encore des balades thermiques,...). Une attention particulière sera portée aux copropriétés en vue de les accompagner dans la rénovation énergétique de leur bâti. Un accompagnement personnalisé aux copropriétés est engagé depuis 2018 en facilitant d'une part leurs démarches de rénovation énergétique, et d'autre part en les informant sur les aides financières mobilisables pour leur projet au travers de conférences dédiées.

L'aide financière à l'isolation des combles des maisons individuelles à Chevilly-Larue, de moins en moins demandée, a été réduite pour l'année 2019. En revanche, une aide financière communale à l'achat des vélos à assistance électrique a été mise en place en 2019 et se poursuivra en 2020.

Un travail important d'information a été mené face au dispositif ZFE (Zone à faibles émissions) que la Métropole du Grand Paris souhaite déployer sur l'ensemble des communes *intra-muros* de l'A86. En parallèle de cette campagne d'information, un accompagnement personnalisé des chevillais qui le souhaitent a été déployé pour leur permettre de mieux comprendre le dispositif et d'obtenir les aides possibles pour changer leur véhicule catégorisé en Crit'air 5.

En candidatant au dispositif de territoire engagé pour la Nature en Ile-de-France, la commune s'engage davantage pour de nouvelles actions en faveur de la biodiversité. Cette future reconnaissance sera complétée par un partenariat de 2 ans avec le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bièvre (SMBVB) au programme «ZeroPhyto 2». Des formations, des ateliers participatifs et des actions de communications vont être développés pour que la nature en ville soit mieux perçue, notamment via la gestion différenciée des sols. Des actions de désimperméabilisation et le développement de trame verte seront étudiés.

L'économie circulaire est un axe important de cette politique et pour 2020, les actions seront renouvelées : participation des ressourceries Rejoué et des Portes de l'Essonne ainsi que la recyclerie sportive de Massy lors de la Récup' party, organisation d'une journée braderie guinguette dans le quartier Sorbiers en partenariat avec la ressourcerie *la Mine* d'Arcueil. Des actions en matière d'économie circulaire seront de nouveau proposées aux habitants en 2020. La création d'une ressourcerie éphémère devrait être expérimentée en fin d'année 2020.

Chaque occasion de rencontrer des chevillais et de les sensibiliser au développement durable sera saisie (ex : fête communale, fête des solidarités, village de Noël...). Le partenariat avec le Pole d'Economie Solidaire chevillais et avec la Ferme du Saut du Loup restera une priorité, ces acteurs locaux étant incontournables en matière de sensibilisation de la population aux enjeux actuels du développement durable et de l'économie sociale et solidaire.

Enfin, le service poursuivra sa veille et son implication sur l'ensemble des autres thématiques de développement durable telles que la question du bruit et notamment au travers du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement Métropolitain (PPBEM).

LA TRANQUILLITE PUBLIQUE ET LA SECURITE

Lors de sa séance du 20 juin dernier, le Conseil municipal a approuvé le rapport d'évaluation et de préconisations en matière de tranquillité publique et de sécurité sur la commune, qui préfigurent le socle du projet de création de police municipale, ainsi que les orientations de ce secteur pour 2020, dont les principales :

- Confirmer une présence rassurante au contact des chevillais par : le renforcement de l'équipe d'animateurs de rue du SMJ, le renforcement des actions de prévention, notamment auprès d'un public plus jeune, et des actions en faveur de la parentalité ; la création d'une police municipale de dialogue et de proximité ; la création d'un poste de police municipale ouvert au public, identifié comme un lieu ressource pour les chevillais ;
- Renforcer une présence éducative, dissuasive et lorsque nécessaire punitive contre les incivilités et les infractions diverses, en complément à l'action de la police nationale en matière d'infractions au code de la route, de dépôts sauvages et propreté urbain, de cambriolages d'occupations d'espaces publics ou parties communes, de nuisances liées aux commerces, de conflits de voisinage et d'escroqueries à la fausse qualité ;
- S'appuyer (en partenariat avec la police nationale) sur le dispositif de vidéo-protection des équipements publics et de leurs abords ; ainsi que sur la vidéo-protection installée sur le patrimoine des bailleurs.

La nouvelle cheffe de police municipale a pris ses fonctions début septembre. Par ailleurs, six postes de gardiens de police ont été ouverts au recrutement. A cette date, quatre d'entre eux sont pourvus.

Après des travaux de sécurisation, le poste de police municipale a ouvert le 14 octobre dernier permettant aux chevillais de venir faire part de leurs doléances et de leurs besoins.

Sur ce point, l'année 2020 permettra au service d'être totalement opérationnel et de consolider son fonctionnement, avec le recrutement des agents sur les postes à pourvoir, la signature de la convention de partenariat avec la police nationale (encours de validation pour la PN), l'acquisition des équipements de défense et l'arrivée du véhicule sérigraphié.

Par ailleurs, en 2020, et comme cela était déjà le cas pour le service tranquillité publique, la police municipale participera au tour de table hebdomadaire organisé par la Police Nationale à l'Haÿ-les-Roses en présence de l'ensemble des Polices Municipales de la circonscription. Ces rencontres renforcent en effet les liens de travail inter-collectivités.

Les missions confiées aux agents en charge de la surveillance de la voie publique seront poursuivies : la verbalisation, nécessaire, mais aussi la prévention, l'information et les échanges avec la population; ainsi que l'enlèvement des véhicules totalement pris en charge par le service ainsi l'opération Tranquillité vacances très appréciée des chevillais.

Les agents de sécurisation qui exercent une mission efficace et rassurante aux abords des écoles seront également reconduits. L'action du médiateur des conflits sera confortée avec une permanence qui deviendra hebdomadaire au lieu de bihebdomadaire.

Enfin, la municipalité poursuivra, comme indiqué ci-dessus, sa campagne de protection de ses bâtiments avec l'élargissement de la vidéo surveillance des bâtiments publics et la mise en œuvre d'un partenariat avec Valophis pour déployer les dispositifs adaptés dans les halls et les points jugés sensibles.

D / LA VIE LOCALE : EVENEMENTS, VIE DES QUARTIERS, RELATIONS INTERNATIONALES

LE FOISONNEMENT ASSOCIATIF

La commune de Chevilly-Larue dispose d'un tissu associatif local très développé avec plus de 100 organismes. Les associations sont des partenaires essentiels au dynamisme de la vie locale et de la solidarité dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Ce tissu associatif chevillais très dense irrigue la vie de la cité dans tous les quartiers et mobilise des centaines de bénévoles. La municipalité entend poursuivre son engagement envers les associations chevillaises, notamment grâce à l'appui logistique (prêt de matériel) et au soutien financier qu'elle leur apporte. Ce soutien se traduira en 2020 par le maintien des subventions et la mise à disposition de locaux (gymnases, salles,...).

Divers évènements festifs rythment la vie locale, qui sont autant d'occasions d'animer la vie locale et de faire de Chevilly-Larue, une ville du vivre ensemble. La plupart des initiatives désormais bien connues et appréciées des chevillais seront maintenues dans leur configuration actuelle, telles que la fête communale, le marché campagnard, la fête du jardinage, les Planches, la brocante de printemps et enfin, les ateliers gastronomiques et la Fête de la musique conçus en partenariat avec le milieu associatif.

Le Forum de rentrée revisité sera maintenu dans son organisation actuelle. Quant au village de Noël son format sera renouvelé pour lui donner toutes les couleurs des fêtes de fin d'année, en partenariat avec le commerce local.

LA DEMOCRATIE LOCALE & PARTICIPATION CITOYENNE

L'information et la communication municipales garantissent l'égal accès des chevillais au service public local par une information précise sur ses modalités et ses conditions d'accès. La communication municipale est également vectrice de démocratie locale en portant à la connaissance du plus grand nombre, les informations relatives à l'actualité locale et aux projets du territoire afin de permettre à chaque habitant d'en connaître les enjeux et de se les approprier.

Le dialogue et la concertation resteront au cœur de l'action municipale et se traduiront par des temps d'échanges avec les habitants sur des projets ou actualités structurantes pour la vie locale, comme ce fut le cas en 2019 avec la consultation via la plateforme « *Mon avis citoyen* » ou lors des Assises de la Ville au printemps dernier.

A noter que les efforts menés au cours des précédents exercices pour contenir le budget communication sont maintenues en 2020.

AGIR ICI ET LA-BAS GRACE A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE

Le domaine des relations internationales se répartit en deux volets : l'un porte sur les échanges culturels, l'autre sur la coopération décentralisée. Le premier se concentre sur la jeunesse grâce aux échanges entre collégiens (Espagne et Allemagne) tandis que le second consiste à suivre les actions engagées au Vietnam et en Mauritanie.

Pour le Vietnam, les actions de lutte contre la malnutrition en milieu scolaire pour les enfants de moins de 6 ans dans les écoles maternelles rurales seront poursuivies, grâce à l'achat de matériel pour la production de lait de soja et de supports pédagogiques.

En Mauritanie, le complexe socio-sanitaire sera réhabilité et un soutien financier au fonctionnement du jardin d'enfants, créé en 2018, sera apporté grâce à l'achat de petit matériel.

E / LA CULTURE ET LE PATRIMOINE

Le soutien à l'éducation artistique et culturelle, fondée sur la fréquentation des œuvres, des créateurs, et la pratique artistique et culturelle, est un puissant levier de transformation sociale : ce sont ces principes qui sont mis en œuvre par les acteurs culturels de Chevilly-Larue.

Les projets du Conservatoire de Musique et de Danse sont placés sous la thématique « Création et créativité » : en 2020, les productions musicales et pédagogiques seront tournées vers la création (performances des enseignants et d'artistes invités) et la créativité des élèves dans le cadre d'ateliers collectifs (improvisations, créations de pièces, écritures musicales et utilisation des logiciels numériques). Cette expérimentation permettra de lancer un travail de réflexion pédagogique destiné à diversifier les propositions des enseignements artistiques. Le Conservatoire continue de transformer son positionnement, d'innover dans ses pratiques d'enseignement pour s'ouvrir au public chevillais et d'être présent auprès des partenaires socio-culturels, et divers services municipaux dans leur projets phares. 2020 verra une plus grande diversité de propositions musicales et artistiques, modernes et dynamiques.

Pour 2020, la maison des arts Plastiques Rosa Bonheur propose l'organisation de trois expositions dont l'axe principal est la priorité à la jeunesse. La reconduction d'ateliers d'arts numériques permettra ainsi de lutter contre la « fracture numérique ». La mise en place d'ateliers artistiques avec des artistes invités et une exposition restituant tous les projets artistiques menés avec les différents partenaires (MPT, centre de loisirs, écoles élémentaires, collège) sera menée. Après un sujet fort sur l'éveil des consciences face à l'urgence climatique, l'exposition de printemps s'appuiera sur le Merveilleux, pour répondre au besoin de ré-enchanter le monde, de laisser entrevoir du merveilleux dans un monde qui « collapse ». Des propositions d'ateliers de pratiques artistiques innovantes qui s'appuient sur les thématiques des expositions, la découverte du travail d'un artiste... : la maison Rosa bonheur poursuit sa proposition d'un enseignement artistique de qualité et innovant.

Pour la médiathèque Boris-Vian, la structure des projets présentés pour 2020 s'inscrit dans la continuité des projets 2019, s'appuyant sur les thématiques fortes constituant l'identité culturelle de la commune : le Projet éducatif local, Projet ville Journées du Patrimoine, Ville du conte et oralité, Cinéma et Musique vivante, Médiation littéraire et Fracture numérique. Un projet supplémentaire verra le jour autour du thème « Culture et société » et se traduira par l'accentuation des propositions autour de collections documentaires (acquisitions de documents, animations et projets en partenariats -sciences, sciences sociales, etc.-). La médiathèque reste le lieu principal de

promotion de la lecture publique, quelque soit le support, de l'accès aux savoirs, et développera les rencontres d'artistes très appréciées des publics.

Dans son orientation 2020, le Théâtre-cinéma André-Malraux croisera les disciplines des arts vivants, littérature, arts plastiques, image et proposera des moments festifs et créatifs, créant des passerelles continues entre pratiques amateurs et professionnelles. Un focus sport avec le sport en scène, et un travail avec le service municipal des sports autour de spectacles et animations sur le sport, seront menés. « *Tant de glorieuses* », sur la désobéissance civile, sujet d'actualité qui verra la mise en scène d'histoires de libérées, victorieuses, de désobéissantes, d'héroïnes, avec lectures à haute voix, et une proposition originale de danse à ciel ouvert. « *Scènes de jeunesse* » aura un autre cadre cette année : les jeunes participeront à la construction de la future saison, seront investis sur l'animation, l'accueil des publics, avec le rôle de fédérateurs auprès des jeunes. Une première expérimentation s'est révélée concluante avec la proposition du Ciné-Horreur en octobre 2019. Enfin, avec Théâtre E'changes : trois compagnies décriront les travers de l'humanité avec humour et fantaisie et une proposition d'échanges, de débats.

Le Théâtre et la Maison du Conte s'associent de nouveau en 2020 pour proposer « Circuit court », avec les villes partenaires du territoire (Fresnes et Rungis) : un festival de scènes voisines consacré aux écritures contemporaines, qui privilégie les formes légères, de proximité ente artistes et spectateurs, et porte à la scène des paroles intimes, miroirs de notre société. Il reflètera la force d'une nouvelle génération d'artistes.

La Maison du Conte offrira un bain de poésie autour des langues, des mots et des récits, tout en explorant la fonction politique du langage et du patrimoine. Des histoires fortes autour de femmes qui explorent les manières de s'affranchir, de décroquer les arts et les genres l'occasion de tirer un entre le conte, la musique et le théâtre documentaire. Une présentation de trois jeunes créations sorties de résidence à la maison du conte aura lieu. Les histoires provisoires, avec les créations en chantier permettant de vivre et de découvrir l'envers du décor, seront dévoilées. La Maison du Conte lance également le « Labo 2020/2021 » qui accueillera 15 nouveaux laborantin.e.s. dans un parcours recherche-formation sur une année, mettant l'accent sur les fondamentaux : appréhender le métier de conteur et de conteuse dans ses dimensions d'oralité et de répertoire.

Globalement, dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint, les orientations 2020 du secteur culturel se caractérisent par une préservation des moyens soutenant l'ambition municipale en termes de politique culturelle, une ambition qui pose l'accès à l'art et à la culture comme un droit fondamental, contributeur de la formation du citoyen, garant de la démocratie, et permettant de lutter contre les exclusions.

Vu,
La Directrice générale des services.